

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège FBA, Luxembourg, Namur et Picardie.

#### Rédaction et publicité

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236, avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles. Tél.02/627.68.68 - Télécax 02/627.68.61. E-mail: [espace@cal.ulb.ac.be](mailto:espace@cal.ulb.ac.be)

#### Site du mouvement laïque:

<http://www.laicite.be>

ISSN 0775-2768

**Fondateur:** Jean Schouters

**Directeur:** Patrice Darteville

**Rédactrice en chef:** Michèle Michiels

**Secrétaire de rédaction:** Nicole Nottet

**Production et administration:**

Fabienne Sergoynne

**Comité de rédaction:** Mireille Andries, Jean Charlier, Julie Coste, Patrice Darteville, Julien Dohet, Jérôme Jamin, André Koeckelenbergh, Pierre Lefèvre, Jules Louis, Andrée Masson, Yolande Mendes da Costa, Jacques Rifflet, Johannès Robyn, Frédéric Soumois, Serge Vandervorst.

**Membre d'honneur:** Ghislaine De Bièvre

**Impression:** Massoz s.a., Liège

#### Abonnements

Pour 10 numéros:

Belgique: 16,11

Étranger: 24,78

Pour 10 numéros + 2 Documents:

Belgique: 18,59

Étranger: 29,74

par virement au compte  
n°210-0624799-74 du CAL.

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française. Département de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation.



Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture: photo AFP. Notre dossier *Terrorisme*, pages 4 et suivantes.

## Éditorial

Europe: patience encore! Patrice Darteville 3

### Dossier: Terrorisme

L'éternel retour: Alain Colignon 4

Un mal qui répand la terreur: Claude Javeau 6

Quelle différence entre terrorisme et guérilla?: Marcel Deprez 8

Terrorisme et violence politique: Jérôme Jamin 9

ETA ou la dialectique des poings et des revolvers: Jean-Paul Marthoz 10

Brigades rouges - L'idéal perdu des camarades terroristes: Sergio Carrozzo 12

Au nom des miens. L'entretien de Jean Sloover avec Michel Gottschalk 14

Le bioterrorisme, menace réelle ou cauchemar?: Valérie Peclow 16

Terrorisme, agression armée et légitime défense: François Dubuisson 18

### Enseignement

On les avait pourtant prévenus! Nico Hirtt 20

### Société

Régularisation. La réussite d'un échec annoncé?: Julie Coste 22

### Idées

Victor Hugo, poète engagé: Raymond Trousson 24

Microbiologie et biologie moléculaire: Yolande Mendes da Costa 26

### Laïcité dans le monde

Les Assises de la Coopération au développement 28

### Multimédia

Le hoquet de l'intelligence artificielle: Maxime Coppin 29

### Culture

L'alphabet de la guerre: Frédéric Soumois 30

### Agenda

32

## DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

### Quelle égalité des chances pour les femmes?

Les combats historiques des femmes pour l'égalité des chances sont-ils dépassés? La vigilance est toujours de mise car les constats en matière politique, sociale, économique restent décevants. Les valeurs dites féminines ont-elles droit de cité? Les femmes ne restent-elles pas cantonnées dans des rôles traditionnels? La parité imposée en politique induirait-elle enfin de nouveaux comportements? Nos auteurs (féminins) s'attacheront à démontrer -et à démonter- les mécanismes d'une inégalité persistante: Monique Rifflet, Bérengère Marques-Pereira, Catherine Gigante, Selma Bellal, Ghislaine Julémont.

# Europe: patience encore!

### La convention

Toute action internationale est évidemment conditionnée par la forme de la décision politique qui autorise ce type d'action, et donc par les institutions.

La question des institutions européennes est, pour sa part, renvoyée à une convention européenne, prévue de mars 2002 à juin 2003, qui préparera une nouvelle conférence intergouvernementale. Les décisions du Conseil européen sont prévues en 2004. Un forum de la société civile fournira des contributions aux débats de la convention.

La question de l'intégration de la charte européenne adoptée à Nice à la fin de 2000 pourra être rouverte.

La perspective peut sourire aux laïques pour autant qu'on ne rouvre pas la question de l'héritage religieux de l'Europe.

Il ne faudrait pas que l'atmosphère anti-islamique qui s'est trouvé de nouveaux aliments ces derniers mois, facilite une pseudo-identité chrétienne d'une Europe dont la spécificité est bien davantage laïque depuis cinq siècles.

La politique des Églises est aujourd'hui d'essayer de nous masquer que leur conversion aux droits de l'Homme ne renvoie qu'à quelques décennies alors que c'est le mouvement de laïcisation qui a donné ses valeurs positives à l'Europe.

Le principal problème est au fond la question de la participation de l'opinion au projet européen. On comprend bien qu'harmoniser quinze pays et, d'une certaine manière, réduire ou modifier leurs pouvoirs ne peut se faire qu'au prix de longues négociations et d'évolutions progressives. Le problème n'est pas seulement psychologique: il est aussi lié aux mécanismes administratifs et sociaux qu'il faut faire fonctionner correctement.

Il faut cependant voir que l'opinion risque aussi de se lasser devant autant de lenteurs et que, faute de volonté des électeurs, d'autres tentations peuvent naître, y compris les pires. L'Italie bien mal guidée par Silvio Berlusconi ne traînerait pas autant les pieds si le mouvement était plus fort et plus rapide.

Pour se concilier tout le monde, et surtout les Britanniques, on gomme les conflits et les enjeux, comme on l'a vu avec la force européenne en Afghanistan. C'est de bonne politique un certain temps et pour ne pas heurter certains secteurs de l'opinion, mais à ce prix, il faut redouter de démolir ceux qui seraient plus enthousiastes. L'alchimie européenne est fine et c'est ce qui fait sa valeur. Mais les saveurs pleines et claires ont également la leur. Elles ne sont pas plus rustiques que celles, alambiquées, des chancelleries européennes.

Elles nous disent nettement où nous en sommes, ce qui est bien nécessaire.

Patrice Darteville

© Flémal

<sup>1</sup> *Le Monde*, 16-17 décembre 2001.

<sup>2</sup> Je renvoie à mon éditorial «Europe ou Occident», *Espace de Libertés* 293, septembre 2001.

# L'éternel retour

Le terrorisme a toujours existé et utilisé les armes qui lui étaient offertes.

Du glaive aux kamikazes. Aujourd'hui, il bénéficie en plus d'une couverture médiatique!

Un certain 11 septembre 2001, par la grâce des «étranges lucarnes», nous assistions en direct à un attentat majeur, qui atteignait les États-Unis en leur cœur symbolique - les affaires avec les tours jumelles du WTC, la puissance militaire avec le Pentagone. Et chacun de réagir selon sa sensibilité propre. Tandis qu'exultaient plus ou moins discrètement, à travers le vaste Orient arabo-musulman, quantité de laissés-pour compte de l'«empire américain», quelques bons esprits se mirent chez nous à battre la campagne en s'efforçant de dégager à chaud la signification de l'événement. Plusieurs journalistes redécouvrirent alors l'existence du terrorisme, et se mirent à en parler comme d'une chose quasiment neuve. Il nous a semblé opportun d'effectuer l'un ou l'autre rappel pour remettre quelque peu les pendules à l'heure.

Au fond, qu'est-ce que le terrorisme? Acte éminemment damnable pour les uns, il peut aussi passer, dans certains contextes et selon la formule consacrée, comme l'«arme du faible contre le fort». D'aucuns, fascinés par son côté spectaculaire, n'ont pas hésité à lui trouver dans l'absolu une valeur esthétique<sup>1</sup> pendant que les cyniques relativisaient, estimant que les terroristes d'aujourd'hui peuvent très bien devenir les «interlocuteurs valables» de demain. Chargé de subjectivité, le terme était cependant porteur dès son origine d'une connotation péjorative. Relevé pour la première fois en 1798 dans un *Supplément au Dictionnaire de l'Académie française*, il désignait le type de gouvernement exercé en France de mars 1793 au 27 juillet 1794, de la création du Tribunal révolutionnaire à la chute du parti robespierriste. Cette terreur, exercée pour l'essentiel par le Comité de Salut public<sup>2</sup> et rationalisée, se concevait comme telle. «Terreur d'État», elle reprenait à son compte, en les adaptant à la modernité du moment, les méthodes appliquées par tous les pouvoirs d'Ancien Régime lorsqu'ils se sentaient menacés. Car, faut-il le rappeler?, bien

avant que le mot n'existe, la chose était allègrement pratiquée. Troubles sociaux, séditions, frondes nobiliaires furent de date immémoriale noyés dans le sang, l'horreur de la répression devant glacer pour longtemps les velléités de soulèvement contre le Prince. Les gouvernants, pères sévères, se firent beaucoup plus obéir par la peur que par la clémence, et les gémissements des Communards fusillés faisaient écho aux gémissements des esclaves de Spartacus crucifiés.

## Contre le pouvoir dominant

Terrorisme d'État, promis à un bel avenir mais auquel pouvait répondre, dans des circonstances particulières, un terrorisme porté par des individus en révolte contre le pouvoir dominant. Tout aussi féroce que le précédent -ni les «Mâtines brugeoises», ni la «Mâle Saint-Martin» ne furent des parties de plaisir-, il se révélait en général davantage ponctuel, l'espace d'une émeute ou d'une jacquerie, et ne parvenait à s'inscrire sur le long terme que s'il était relayé par une structure un tant soit peu pérenne, ligue ou parti. Les tenants de ce terrorisme d'Ancien Régime pouvaient, dans les moments de crise extrême, être animés par une forte religiosité, qui exprimait et occultait tout à la fois de graves tensions socio-économiques ou identitaires. Ravailiac, poignardant Henri IV, s'identifiait peut-être aux Zélotes de Palestine dressés contre l'arbitraire seize siècles auparavant mais son fanatisme procédait surtout des cendres mal éteintes de la Sainte Ligue Catholique, et était encouragé par le «parti espagnol» infiltré à la cour de France.

En fait, il fallut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'émergence des notions de démocratie et de nation, pour inaugurer l'ère d'un terrorisme «moderne», c'est-à-dire sécularisé, ce qui ne l'empêcha pas de demeurer empreint de mysticisme: la divinité pour qui l'on tuait et l'on se sacrifiait appartenait désormais à la terre, non aux cieux. Les royalistes faisant

exploser un tonneau de poudre bourré de mitraille, rue Saint-Nicaise, à Paris, au passage du Premier Consul (24 décembre 1800) le portèrent, sans le savoir, sur les fonts baptismaux. Il y eut bien d'autres tentatives d'attentats dans la douce France, plus ou moins spectaculaires, plus ou moins meurtriers, de la Restauration (Louvel poignardant le duc de Berry - 1820) au Second Empire (Orsini - 1858) en passant par la monarchie de Juillet (Fieschi - 1838) mais ce fut à la Russie tsariste qu'il revint d'enfanter le premier terrorisme d'opposition structuré et conceptualisé en tant que tel avec la «*Narodnaya Volya*», la «Volonté du Peuple».

Bien qu'elle n'ait opéré que de janvier 1878 à mars 1881, cette dérive radicalisée du mouvement populiste «Terre et Liberté» présentait plusieurs caractéristiques des organisations contemporaines: un petit groupe d'hommes et -dans une moindre mesure- de femmes (quelques centaines) s'érigent en justiciers suprêmes, prêts à faire abstraction de leur vie au nom de principes sublimés, pour frapper les représentants d'un ordre jugé inique. En outre, leur groupe s'enracinait dans un milieu spécifique, en l'occurrence l'intelligentsia, composée de petits nobles et de bourgeois. Démantelé par la police après l'assassinat du tsar Alexandre II, ses militants exécutés ou jetés en prison, le *Narodnaya Volya* servit néanmoins de source d'inspiration à une seconde vague d'activistes russes qui se manifestèrent vers 1904-1907 au sein de l'Organisation du Combat du Parti socialiste révolutionnaire. Après avoir réussi quelques beaux coups, l'activité de ces gens qui avaient fini par concevoir le terrorisme comme un aboutissement de leur existence individuelle s'éteignit, étouffée par la police secrète et les agents provocateurs. Il n'en restait à peu près rien à la veille de la Grande Guerre. Mais, dans l'intervalle, la «Volonté du Peuple» avait également donné l'exemple à une

succession de groupuscules subversifs, tant parmi les compagnons anarchistes (surtout actifs en Europe occidentale dans les années 1880-1890) que parmi les populations chrétiennes encore confrontées au despotisme d'un empire ottoman déclinant. On vit ainsi naître et se développer différentes associations de type nationaliste-révolutionnaire, décidées à recourir à une violence systématique pour parvenir à leurs fins, c'est-à-dire l'indépendance de leur communauté. Il y eut ainsi le parti Dachnak (1890) qui s'efforça de soulever les populations arméniennes, et l'Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne (1893) qui agit de même dans les Balkans méridionaux. L'existence tourmentée de ces lointains ancêtres de l'ETA ou de l'IRA s'acheva d'ordinaire par des bains de sang, pour cause d'indifférence des grandes puissances.

1 «Qu'importe les vagues humanités! Ce qui compte, c'est la beauté du geste!» laissa un jour tomber l'écrivain Laurent Tailhade, lors des premiers attentats anarchistes, au XIX<sup>e</sup> siècle. Quelque temps après sa déclaration, il était lui-même victime de l'explosion d'une bombe et perdait un œil...

2 Le Comité de Salut public se mettra à fonctionner à partir du 6 avril 1793. Mais bien avant cette date, la Terreur avait déjà régné avec les «Massacres de Septembre» 1792.

**Au fond, qu'est-ce que le terrorisme? Acte éminemment damnable pour les uns, il peut aussi passer, dans certains contextes et selon la formule consacrée, comme l'«arme du faible contre le fort».**

série de groupuscules subversifs, tant parmi les compagnons anarchistes (surtout actifs en Europe occidentale dans les années 1880-1890) que parmi les populations chrétiennes encore confrontées au despotisme d'un empire ottoman déclinant. On vit ainsi naître et se développer différentes associations de type nationaliste-révolutionnaire, décidées à recourir à une violence systématique pour parvenir à leurs fins, c'est-à-dire l'indépendance de leur communauté. Il y eut ainsi le parti Dachnak (1890) qui s'efforça de soulever les populations arméniennes, et l'Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne (1893) qui agit de même dans les Balkans méridionaux. L'existence tourmentée de ces lointains ancêtres de l'ETA ou de l'IRA s'acheva d'ordinaire par des bains de sang, pour cause d'indifférence des grandes puissances.

Quelques années plus tard, dans l'Europe occupée, les autorités militaires allemandes qualifièrent volontiers de «terrorisme» les actes de violence perpétrés contre elles-mêmes et contre les collaborateurs. Simple contre-propagande, destinée à occulter le fait qu'il s'agissait de combattants de l'ombre, ressortissants d'un pays envahi dont les actions étaient dirigées contre une armée étrangère et ses auxiliaires, ressentis comme des forces opprimes.

Puis, après les spasmes des mouvements de décolonisation, on enregistra dans les années soixante et septante une longue théorie d'organisations contestataires plus ou moins violentes, ultime ressac d'octobre 17 mâtiné d'utopies libertaires. Même si certaines d'entre elles obtinrent un soutien de l'URSS, à peu près toutes furent démantelées à assez bref délai, faute d'un enracinement profond dans les sociétés civiles occidentales. On ne parle plus guère aujourd'hui des Brigades Rouges italiennes, de la Rote Armee Fraktion allemande, d'Action Directe ou des Cellules communistes combattantes. Or, tandis que refluaient au commencement des années quatre-vingt la grande vague des terroristes nés d'une utopie séculière, les terroristes d'essence religieuse effectuaient leur retour<sup>3</sup>, avec une capacité meurtrière apparemment inentamée. À ce niveau, il est permis de renvoyer dos à dos les tenants des sectes fondamentalistes de tout poil qui fleurissent aux États-Unis<sup>4</sup> et les illuminés de la mouvance islamiste. La forme est différente, le milieu est différent. La fêlure reste la même: c'est un fanatisme de décérébrés, évoluant dans des sociétés

éclatées et en quête d'une communauté forte susceptible de combler la vacuité de leur existence.

Pour réussir, une organisation terroriste doit avoir des buts clairement définis ou bénéficier de protecteurs extérieurs, ou encore parvenir à se positionner dans un mouvement d'ensemble qui la dépasse. Si, en de très rares circonstances, elle a pu entraîner des changements durables dans une société donnée, c'est qu'elle avait trouvé un relais politique, utilisant sa potentialité de destruction dans le cadre d'une stratégie plus vaste et qui offrait un contre-projet de société positif.

Quelle que soit la vigueur de ses coups, quelle que soit l'ingéniosité de ses chefs, un mouvement terroriste, isolé, n'a jamais vaincu les tenants de l'ordre ancien; porté par une vague de fond, il ne parvenait d'ordinaire à l'emporter qu'après que les anciennes élites se soient tenues elles-mêmes pour disqualifiées et se soient liquéfiées. Nous serions très étonnés si c'était le cas outre-Atlantique...

Vieux, très vieux compagnon des sociétés humaines, mais reflet d'un monde déboussolé, le terrorisme a toujours utilisé les armes que lui offrait ce monde: le glaive ou le couteau de cuisine jadis, la dynamite et le pistolet naguère, les avions-kamikazes aujourd'hui. Sans oublier, à chaque fois et de plus en plus, l'arme médiatique que nous lui offrons bénévolement. Car à société-spectacle, terrorisme-spectacle. Et demain...

▲  
Alain Colignon est historien et assistant au CEGES, le Centre d'Études et de Documentation - Guerre et Sociétés contemporaines.

# Un mal qui répand la terreur

**L**e 8 septembre 1941, Constant Jamar, dit René, frère plus jeune qu'elle de ma grand-mère maternelle, était fusillé à la Citadelle de Liège, «pour espionnage, sabotage, recel de poudre et de munitions»,<sup>1</sup> en application d'un jugement du *Kriegsgerichtsrat*, devant lequel mon grand-oncle avait peu de temps auparavant comparu, comme il l'avait déjà fait pendant la guerre précédente, celle de 14-18. En raison de son jeune âge, il avait alors été gracié. Les autorités belges ayant pris grand soin de son dossier, celui-ci avait été retrouvé par les occupants de 1940 qui, cette fois, ne ratèrent pas leur proie. On l'accusait de sabotages dans la région liégeoise dès septembre 1940, René Jamar n'ayant pas attendu septembre 1944 pour entrer en résistance.

New York: une froide détermination qui a modifié l'ordre du monde.

Pour ceux qui l'ont jugé, condamné et exécuté, il faisait partie des «terroristes».

## On a un peu l'impression qu'on vient de passer du stade artisanal du terrorisme au stade industriel.

peuples qu'ils ont contribué à libérer ne les confond certes pas avec les assassins qui tuent à l'aveuglette des «innocents» dans les supermarchés, les cafés ou aux arrêts d'autobus, parfois au prix de leur propre vie. Et surtout pas avec ceux, dont la froide détermination suscite autant d'horreur que de perplexité, qui ont modifié l'ordre du monde au matin du 11 septembre 2001.

Qu'y aurait-il de commun entre René Jamar, mon oncle René, et Oussama Ben Laden? L'un et l'autre, cependant, ont été traités de «terroristes» par leurs ennemis. S'agissait-il seulement, comme on l'a prétendu à propos des accusés de Nuremberg, de se retrouver un jour ou l'autre dans le bon ou le mauvais camp, celui des vainqueurs ou des perdants, ou du moins celui de ceux

qui devaient vaincre, parce que leur cause était bonne, et ceux qui devaient mourir, parce que leur cause était mauvaise? Certes, à nos yeux comme à ceux d'une majorité de nos parents ou grands-parents, la cause des résistants (pas toujours au nazisme, parfois simplement, comme je le pense de mon grand-oncle, à la présence de l'envahisseur sur le sol national) était sans conteste bonne. Mais persuadera-t-on facilement aux masses qui défilent fanatiquement derrière ses bannières que la cause de l'islam, censé être méprisé et opprimé par les Occidentaux, n'est pas elle aussi juste? Comme a pu l'être, aux yeux des kamikazes japonais, celle de leur empire injustement menacé de destruction par les Américains? Cause contre cause, ce qui revient souvent à dire ambiguïté contre ambiguïté. Faire sauter des pylônes électriques à Ivoz-Ramet n'équivaut guère à se faire sauter, animé par une croyance qui nous apparaît démentielle, dans une rue animée de Jérusalem, on en conviendra. Mais priver d'électricité des quartiers entiers, en des temps où règnent diverses pénuries, ou des usines qui continuent à assurer quelques revenus à des travailleurs appauvris par les circonstances, n'est pas sans conséquences autres que de compliquer la tâche des occupants. Lorsque, le 21 août 1941, à la station de métro Barbes-Rochechouart, est abattu l'enseigne de vaisseau de la *Kriegsmarine* Moser, on peut en penser qu'il s'agit d'un acte courageux et exemplaire de résistance. Outre qu'il n'est pas certain que la victime des «terroristes», au demeurant choisie au hasard, ait été un nazi exemplaire, on n'oubliera pas qu'en représailles à de tels actes, les Allemands fusillèrent des dizaines d'otages, répondant ainsi à ce qu'ils appelaient – à juste titre, dans leur chef – «terreur», par une autre terreur.

Pas mal de grands hommes d'aujourd'hui, entrés dans l'Histoire ou sur le

point d'y entrer, ont commencé leurs carrières en étant considérés par ceux qu'ils combattaient comme des terroristes. Ben Gourion, Begin, Ben Bella, Mandela, Arafat, et tant d'autres, se comportèrent d'une manière assez semblable à celle de mon grand-oncle et ses congénères, faisant sans doute verser davantage de sang dans certains cas, mais les intentions de départ, on peut difficilement en douter, étaient identiques. Même Daniel Cohn-Bendit, devenu bonimenteur de bavardages télévisés, a pu passer naguère, du moins aux yeux d'une frileuse bourgeoisie, pour un terroriste. Il ne l'était qu'en mots, mais il est vrai que notre époque a aussi inventé la notion de «terrorisme intellectuel». Serait-il tout à fait erroné d'écrire qu'on est toujours le terroriste de quelqu'un?

Les actes suicidaires auxquels se livrent, en Israël, de jeunes Palestiniens poussés par un désespoir qu'on peut imaginer et aussi une solide dose d'obnubilation qui ne laisse de nous paraître incompréhensible, répondent bien à la définition du terrorisme telle que l'histoire récente l'a forgée. Quant aux abordages de gratté-ciel par des avions détournés, on a un peu l'impression qu'on vient de passer du stade artisanal du terrorisme au stade industriel. Cette démultiplication du sentiment d'horreur chez ceux qui, de près ou de loin, se sont considérés comme les victimes de tels crimes, n'a pas empêché un grand nombre de coreligionnaires de glorifier leur commanditaire et de lui manifester bruyamment, sinon violemment, leur soutien. Le sentiment de l'horreur, c'est patent, n'est pas la chose au monde la mieux partagée.

On en sera bien réduit, en dernière analyse, à postuler un certain nombre de valeurs qui, si elles ne peuvent être proclamées *hic et nunc* universelles, devraient néanmoins être considérées comme universalisables. On n'innovera nullement en rappelant que ces valeurs, pour l'essentiel, sont celles qui sous-tendent la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et qui sont censées, dans la foulée, encadrer la formation d'un espace public mondial d'essence démocratique. La liberté, l'égalité, la tolérance, la solidarité, la paix sont au nombre de ces valeurs. Elles ne sont certes pas celles de tout le monde. Une majorité des habitants de la Terre, on peut le parier, ignore ce qu'est la réciprocité

**Le sentiment de l'horreur, c'est patent, n'est pas la chose au monde la mieux partagée.**

des perspectives, niée par tous les fanatismes et toutes les convictions de supériorité. Faire triompher ces valeurs requiert un travail de tous les instants, lequel commence dans l'entourage même de chacun. Il repose sur la recherche de solutions à des problèmes pratiques du genre: quelle liberté pour les ennemis de la liberté, que penser du foulard islamique, y a-t-il des crimes tellement odieux qu'ils autoriseraient la peine de mort, le marché constitue-t-il *l'ultima ratio* de toute morale, la raison d'État est-elle respectable, etc.? S'efforcer de répondre à de telles questions au nom des valeurs que nous croyons universalisables, est la voie qui mène à distinguer mon oncle René et ses semblables des suppôts de Ben Laden, les respectables résistants des sanguinaires terroristes.

Claude Javeau

<sup>1</sup> V. Voncken, M., *Nos fusillés nous parlent*, Liège, Solédi, 1945. Ces mémoires de l'aumônier de la Citadelle traitent bien davantage des déterminations religieuses et patriotiques supposées des condamnés que de leurs choix politiques.

Claude Javeau est professeur de sociologie à l'Université Libre de Bruxelles. Dernier livre paru: *Le bricolage du social*, Paris, P.U.F., 2001.

# Quelle différence entre terrorisme et guérilla?

**L**e mardi 11 septembre 2001 restera dans les mémoires comme un jour de honte.

Terreur, ce fut longtemps le seul terme employé pour qualifier un système de direction politique fondé sur une peur inspirée, pendant la pratique de la Révolution française ce qui, selon Danton, devait assurer la sauvegarde de la République.

Aujourd’hui, la portée médiatique du terrorisme le propulse au premier rang de la scène mondiale, en raison inverse cependant de son importance statistique en regard des guerres permanentes mais souvent oubliées et face aux génocides toujours pratiqués sous les regards de voyageurs des misères d'autrui.

On voit bien aujourd’hui, le sens du contradictoire socio-politique. Sur le plan international, on met en évidence un terrorisme étatique fondé sur l’approche indirecte d’une approche coercitive. C'est l'État injuste parce que centralisateur, capitaliste ou oppresseur qui en est le porteur.

On lui oppose le terroriste, l’indépendantiste ou le révolutionnaire que l'on stigmatise et qui serait porteur de la violence symbolique.

Les acteurs traduisent toujours les chocs en termes de jugement: le terrorisme, c'est la violence des autres. J'ai connu cette situation pendant la guerre contre le fascisme, j'ai volontairement plaidé coupable pour affirmer le droit d'opposition à un terrorisme du plus fort.

Pour être concret et traiter de façon critique le fait et le faire du terrorisme, essayons de l'analyser dialecti-

quement dans sa relation avec une société que d'aucuns veulent garantir et d'autres transformer.

Le terrorisme est-il autre que la guérilla? Se distingue-t-il de la subversion auquel il est généralement associé?

Si nous le faisons, nous devons admettre qu'à partir de ce que l'on nous a donné à voir, il apparaît que l'acte terroriste est une technique épisodique élaborée avec l'intention de provoquer ponctuellement la désagrégation de l'appareil adverse et d'entamer la structure psychologique des populations trop sûres d'elles et de leurs convictions. L'arme s'est révélée à double tranchant. Par l'effet de la propagande inverse, elle a réussi à faire serrer les rangs et par ses excès à aboutir à l'effet contraire à ce qu'elle supposait inspirer.

C'est que cette forme de terrorisme aveugle présente de grandes fai-blesses. D'abord, sa gestion technocratique et autodestructrice n'a pas, sauf très rare exception, d'authentique base populaire. Son apparente et spectaculaire violence a aussi souligné, après coup, sa vulnérabilité.

À l'inverse, la guérilla, qu'elle soit d'origine ouvrière en Russie ou d'origine rurale en Chine, a pu jouer avec le temps pour enrôler les masses et s'imposer pour le temps où elle a pu conserver son appui.

La guérilla et la guerre subversive telle que la pratiquent les Palestiniens a une assise fondée sur la mobilisation populaire, ce qui a manqué, sauf à Cuba, à son développement dans les pays d'Amérique latine où elles ont été essayées.

À ce titre, les pays en développement témoignent visiblement qu'ils peuvent être le terreau idéal au développement de la guerre subversive et que les techniques terroristes ont été vouées à se substituer aux guerres sans visage et sans frontière que d'aucuns développent pour des raisons variables dans nos démocraties occi-

dentales: groupes terroristes pendant plusieurs décennies dans nos pays, y compris le nôtre, ou groupes identitaires là où s'opposent encore des religions ou des régionalismes.

Clausewitz, dans ses cahiers, avait déjà remarqué le caractère succédané et la qualité de l'arme que constituait le terrorisme. Il ne s'agit pas de le doter d'une légitimité contestable mais de lui reconnaître un caractère stratégique qu'il y a intérêt à ne pas nier.

La corrosion du système démocratique, les pratiques de coercition diplomatique, la multiplication des sociétés écrans, l'élaboration des systèmes économiques dans l'anonymat, la multiplication des ressources spéculatives et non plus productives, l'irruption des particularismes et la multiplication des intégrismes, associés à l'abandon des sanctuaires de dissuasion nucléaire et déjà accessibles aux procédés les plus aveugles, assassinats, attentats répétés, prises d'otages, détournements d'avions, mines antipersonnelles, constituent le terreau qui se développe à l'échelle globale et est utile au terrorisme de guerre.

Le terrorisme d'État qu'on lui oppose sous forme de raids aériens et de classifications en États voyous est probablement source de violences nouvelles. Il y a bien peu d'événements grands ou petits, qui soient hors de portée des volontés dialectiques et antagoniques. Il conviendra de les intégrer à notre volonté de négociation pour affronter le phénomène terroriste, phénomène transnational. Il conviendra de lui opposer la seule détermination démocratique qui peut progressivement le faire reculer par l'organisation de la solidarité entre mouvements sociaux et mouvements anti-guerre. Il conviendra de lui imposer «un nouvel internationalisme opposé aux guerres saintes et aux croisades séculaires»<sup>1</sup>. ▲

Marcel Deprez

Palestine: un terrorisme fondé sur la mobilisation populaire.

<sup>1</sup> Appel des intellectuels, le 20 octobre 2001.

Marcel Deprez est président de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale.

# Terrorisme et violence politique

Où commence et où s'arrête le terrorisme? Et la violence politique?

Où commence le déraisonnable, l'illégitime? Petite tentative de définition.

**S**'il est difficile de donner une définition correcte du terrorisme, ce concept est souvent utilisé de façon partiale et abusive, généralement pour diaboliser, calomnier, salir l'adversaire. Les terroristes, ce sont ces jeunes «anarchistes» qui viennent tout casser à Gênes pendant le sommet du G8, pense très sérieusement Silvio Berlusconi; ces militants antifascistes qui viennent perturber les séances du conseil municipal de Jacques Bompard, le maire Front National d'Orange; ces États-voyous (*Rogue States*) qui financent l'internationalisation «islamiste» comme l'Irak, l'Iran, le Soudan ou la Somalie selon les Bush père et fils, Clinton et la plupart de leurs prédecesseurs; ces crapules qui ont bloqué le site Internet de Yahoo ou de CNN pendant plusieurs heures, ces «hackers» qu'il faut faire taire au plus vite. Mais c'est aussi le bioterrorisme; ou ces mandarins parisiens qui contrôlent la pensée et exercent un véritable terrorisme intellectuel sur les «petits» et les non-alignés qui n'ont pas droit à la parole ou qui pensent différemment; ces Kurdes du PKK qui n'acceptent pas la destruction de leurs villages par l'armée turque et qui revendent l'autonomie politique, ces dangereux Tchétchènes, violents et agressifs, qui veulent s'émanciper de la tutelle russe et profiter de leurs ressources pétrolières; ces monstres de l'ETA; ces ordures de l'IRA; ces groupements terroristes «historiques» que sont Action Directe, la Fraction Armée rouge, les Brigades rouges et les Cellules Communistes Combattantes. Ce sont aussi Arafat et le Fatah dont Ariel Sharon veut la peau; Al-Qaïda, le réseau de Ben Laden, l'UCK, l'IRA, le FLNC Corse, le Hamas, le Jihad islamique, le Hezbollah, le groupe Abu Sayyaf, Timothy McVeigh, etc. Si le terrorisme est «l'emploi systématique de la violence pour atteindre un but politique» (Robert, 2000), force est de constater que le qualificatif «terroriste» est employé systématiquement pour réduire à la seule violence ceux qui

cherchent à atteindre un but politique.

Selon le FBI, «*terrorism is the unlawful use of force or violence against persons or property to intimidate or coerce a government, the civilian population, or any segment thereof, in furtherance of political or social objectives*». Avec le Robert, et quelques autres tentatives maladroites, on retiendra de cette définition l'idée de violence, la violence physique essentiellement, la dimension politique -le terroriste n'est pas un bandit ou un voleur-, le but politique, absurde ou non, et enfin, selon certains spécialistes, plus rares, les «victimes innocentes», les «frappes aveugles» et «les médias», sans lesquels le terrorisme n'a aucune visibilité et donc, dans une certaine mesure, aucun intérêt. Ces caractéristiques sont les bases d'un simulacre de définition qui autorise un usage quotidien extrêmement large du concept de terrorisme, sachant que la politique, historiquement, est fondamentalement violente. Qu'est-ce qui est le plus agressif? Un embargo économique qui sape toutes les ressources indispensables à la vie humaine dans un pays? Un camp d'extermination sous le régime nazi? Des massacres dans les villages isolés en Algérie ou en Turquie? Les bombardements en Afghanistan? L'attaque contre le World Trade Center? La violence économique? La misère et le chômage? La chaise électrique? Une voiture piégée? Où commence et où s'arrête la violence politique?

Lorsque Ronald Reagan soutenait les combattants de la liberté (*Freedom Fighters*) en Amérique Centrale pendant la guerre froide, il n'était pas question de terroristes, pas plus que pour les résistants au régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, lorsque les bombardements alliés frappent aveuglément des victimes innocentes -ces fameuses vies collatérales, ces «cibles émergentes» (secondaires) qui n'ont ni prix ni valeur- il n'est pas question d'actes

terroristes insensés mais bien d'actes de guerre raisonnables, prémedités, justifiés et légitimes. La différence est manifeste et saute aux yeux. L'acte terroriste apparaît lorsque la violence est illégitime. L'acte terroriste surgit lorsqu'il est déconnecté d'un État porteur d'une certaine «légalité», d'une certaine légitimité. Le terrorisme, c'est la violence illégitime, la violence politique considérée comme illégitime par les plus forts, par les gouvernements puissants qui établissent l'échelle des valeurs entre la bonne et la mauvaise violence. Le terroriste n'est pas le *Serial killer* ou le criminel qui n'a aucun objectif politique, le terrorisme n'est pas la violence de l'armée régulière comme «politique continuée par d'autres moyens», le terrorisme est la violence politique illicite, injustifiée, qui ne peut se raccrocher à un État fort ou une instance légitime sur le plan international. En définitive, et j'indique cette analogie sans vouloir les amalgamer, le groupe terroriste est un peu à l'armée traditionnelle ce que la secte est au Vatican, c'est-à-dire, *mutatis mutandis*, une question de «légalité», et plus fondamentalement encore, une question de légitimité.

Si le terrorisme est l'emploi systématique de la violence pour atteindre un but politique comme nous l'indique maladroitement le Robert, le qualificatif «terroriste» est quant à lui employé systématiquement pour réduire à la seule et unique violence, donc à l'illégitimité, ceux qui cherchent à atteindre un but politique. ▲

Jérôme Jamin

L'affiche rouge dénonçant Manouchian et «sa bande»: Les Allemands et Vichy ont voulu transformer ce procès en propagande contre la Résistance en 1944.

## Pays basque

# ETA ou la dialectique des poings et des revolvers

Il ne se passe pratiquement pas de semaine sans que l'actualité ne nous apporte de Bilbao ou de Madrid des nouvelles d'assassinats ou d'attentats attribués à l'organisation séparatiste basque ETA. Depuis sa création sous la dictature franquiste en 1959, ETA a tué plus de 800 personnes. Paradoxalement, c'est sous le régime démocratique, en 1980, que l'organisation armée a fait le plus de victimes. Et c'est sous la démocratie, dans les années nonante, qu'elle a étendu sa conception des «cibles légitimes» au-delà des représentants des forces de sécurité «espagnoles» pour viser cette fois des journalistes, des professeurs d'université<sup>1</sup>, des magistrats, des hommes politiques et des membres de la police autonome, basques.

Cette persistance de la violence terroriste et cette dérive vers une confrontation entre Basques étonnent tout naturellement les observateurs qui estimaient que le retour de la démocratie en Espagne et l'octroi de réels pouvoirs à la région basque enverraient les pistoleros et les artificiers d'ETA à la retraite. L'expérience basque comporte ainsi de complexes leçons pour ceux qui réfléchissent à la meilleure manière de lutter contre le terrorisme. Elle force au doute à la fois ceux qui tablent sur une réponse essentiellement sécuritaire à l'action terroriste et ceux qui établissent pour postulat que le terrorisme est soluble dans la démocratie et dans la «décentralisation».

Comment expliquer en effet que dans un État espagnol aussi démocratique que ses voisins européens, un groupe armé puisse continuer à opérer aussi facilement et à bénéficier, malgré la brutalité de ses méthodes, de l'appui d'une fraction minoritaire mais non négligeable (de 10 à 15%) de la population qui vote pour son compagnon de route politique, Batasuna (antérieurement Herri Batasuna, HB)? Comment expliquer la persistance de ce milieu radical, de cette véritable

«contre-société» dotée de ses mouvements de jeunesse, de ses médias, de ses cafés, de ses syndicats et qui offre un appui logistique, financier, et une «famille» à une organisation qui rançonne et assassine?

### L'illusion progressiste

Pour beaucoup de démocrates espagnols, la cause est entendue: ETA et sa mouvance constituent un nouvel avatar du fascisme. «Pour trouver un équivalent à la dialectique d'ETA, écrit José Manuel Fajardo, il faut remonter aux fascismes européens des années vingt, aux années de la dialectique des poings et des revolvers, comme disait joliment le fondateur de la Phalange espagnole»<sup>2</sup>.

Au Pays basque, toutefois, cette identification d'ETA avec l'extrême droite est difficilement acceptée, même au sein des groupes nationalistes modérés, qui rappellent inlassablement l'histoire du mouvement armé et son rôle dans la lutte anti-franquiste. Cette origine anti-fasciste, confirmée par l'adoption d'une idéologie et d'une rhétorique marxistes révolutionnaires, a longtemps placé ETA dans la mouvance d'extrême gauche. La conviction que la cause basque est non seulement juste mais aussi progressiste est renforcée par les réseaux de solidarité que les groupes proches de la mouvance radicale ont tissés avec les mouvements indigénistes ou les guérillas d'Amérique latine et par leur active participation aux protestations du mouvement «anti-globalisation».

Comment expliquer en effet que dans un État espagnol aussi démocratique que ses voisins européens, un groupe armé puisse continuer à opérer aussi facilement et à bénéficier, malgré la brutalité de ses méthodes, de l'appui d'une fraction minoritaire mais non négligeable (de 10 à 15%) de la population qui vote pour son compagnon de route politique, Batasuna (antérieurement Herri Batasuna, HB)? Comment expliquer la persistance de ce milieu radical, de cette véritable

tion (GAL), sous le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, en tolérant des excès des forces de sécurité, ils ont entretenu l'idée auprès d'une jeune génération de militants basques que «rien n'avait changé». Constatant ces dérives, le philosophe anti-nationaliste Fernando Savater écrivait: «Il ne sert pas à grand-chose de désarticuler des commandos si les procédés utilisés à cet effet produisent des embouteillages au bureau de recrutement d'ETA. Parmi les Basques, nous sommes nombreux à attendre de la force de la loi qu'elle soit l'antidote à la loi de la force»<sup>3</sup>. L'actuel gouvernement espagnol, mené par un Parti populaire très «espagnoliste», permet encore à ETA de brouiller les repères.

### Complicités «modérées»

ETA n'aurait pu se maintenir non plus s'il n'avait bénéficié des ambiguïtés de piliers de la société nationaliste basque, l'Église catholique et surtout le Parti nationaliste basque (PNV), au pouvoir à Vitoria. Fondé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par un idéologue catholique intégriste et xénophobe, Sabino Arana, lorsque l'industrialisation de la région provoquait l'im-

1973: le Premier ministre espagnol Carrero Blanco est victime d'un attentat de l'ETA.

## Le nationalisme radical d'ETA n'est pas soluble dans la démocratie parce qu'il poursuit des objectifs politiques qui ne sont pas partagés par une majorité de la population basque.

amitiés bâties au sein d'associations sportives ou culturelles. Les frontières s'enchevêtrent aussi lorsque les deux ailes du nationalisme ne se séparent que sur les moyens pour se mettre d'accord sur la fin - l'indépendance, une indépendance étendue à la Navarre et au Pays basque français. Ou lorsque des membres du nationalisme modéré ne se démarquent pas clairement de la conception essentiellement du peuple basque et du nationalisme d'exclusion qui règnent souvent au sein de la mouvance radicale. «La politique du nationalisme institutionnel, écrit Fernando Savater, paraît se soumettre à un principe de subsidiarité à l'égard d'ETA. C'est-à-dire qu'il appuie par des moyens non violents les objectifs de la violence».

### Un nationalisme d'exclusion

La dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle nous a appris, de Milosevic à Bossi, qu'il n'y a rien de plus «moderne» que l'archaïsme. En sacrilisant et en manipulant, comme il sied à tous les tenants du nationalisme, les mythes les plus profonds et les moins certifiés de l'histoire d'un Pays basque qui est anti-démocratique, anti-européen et anti-universel, s'il exprime la volonté d'accorder dans une «région d'Europe» un statut privilégié à un groupe qui camoufle derrière une légitime revendication linguistique et culturelle un projet de différenciation identitaire. «Le problème basque ne se résoudra plus par l'autonomie, conclut Javier Corcuera. Ce qui fait défaut, ce ne sont pas des compétences supplémentaires pour l'administration basque. Ce qui fait défaut, c'est un contrat social et la reconnaissance de notre pluralisme». Avant d'être policier, le combat contre la violence d'ETA est d'abord culturel: il s'agit de démontrer, face aux partisans d'un nationalisme rigide et passéiste, que l'avenir du Pays basque, de sa culture, passe par l'ouverture, l'égalité citoyenne et la liberté.

Le nationalisme radical d'ETA n'est pas soluble dans la démocratie parce qu'il poursuit des objectifs politiques qui ne sont pas partagés par une majorité de la population qui vit au Pays basque. Dans la perspective de l'organisation armée, la démocratie est dès lors davantage un obstacle que la dictature. ETA n'est pas soluble non plus dans la démocratie parce que l'indépendance qu'il recherche

n'exprime pas un réel projet républicain fondé sur l'égalité et la liberté des citoyens, quelle que soit leur origine, basque ou «maketo» (métèque, dans le jargon xénophobe basque). Analysant l'héritage idéologique de Sabino Arana et ses répercussions actuelles, Javier Corcuera notait une caractéristique rémanente et souvent non dite du nationalisme basque: «L'intégrisme nationaliste ne s'en tient pas à l'idée d'indépendance. Il s'agit, avant tout, d'assurer l'existence d'un peuple basque, identifié par l'entière possession de ses caractères ethniques, culturels et moraux»<sup>5</sup>. La gravité du problème basque se tapisse essentiellement dans cette conception de l'identité basque, qui instaure par essence une différenciation, une ségrégation, entre ceux qui peuvent «vraiment» s'en réclamer et les autres.

<sup>1</sup> En 2001, les attaques contre les intellectuels basques ont amené l'organisation américaine de défense des droits humains, *Human Rights Watch* à accorder son prix Hellmann/Hammett à une journaliste de *El Mundo*, Carmen Gurruacha, et au professeur de l'université du Pays Basque, Mikel Azurmendi. Voir aussi l'article de Jean-Paul Marthoz «Terreur au Pays basque», *Espace de Libertés* n°289 (mars 2001), pp 18-19.

<sup>2</sup> Ce texte est publié dans un excellent numéro spécial sur «La Question basque», été 2001 par *Les Temps Modernes*.

<sup>3</sup> *Les Temps Modernes*.

<sup>4</sup> Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Éditions Grasset, Paris, 1998.

<sup>5</sup> In *Les Temps Modernes*, été 2001.

Jean-Paul Marthoz est directeur européen de l'information de *Human Rights Watch*. L'auteur écrit ici à titre personnel.

## Brigades rouges

# L'idéal perdu des camarades terroristes

Les Brigades rouges ont marqué le cours de l'histoire récente de l'Italie. Mais des interrogations demeurent sur le rôle politique véritable qu'elles ont joué. Ou qu'on leur a fait jouer.

Les Brigades rouges naissent dans la foulée de ce que les Italiens ont appelé «l'automne rampant de 1969», caractérisé par une grande effervescence sociale. À la fin de cette année-là, un groupe d'activistes d'extrême gauche lance le *Collettivo Politico Metropolitano*, embryon des futures BR dirigées par Alberto Franceschini, Mario Moretti et Renato Curcio. Leurs références idéologiques? Marx, Lénine, Mao certes, mais aussi les «tupamaros», ces guérilleros urbains très actifs en Uruguay dans les années septante. Même si elles signent l'une de leurs toutes premières actions par le jet d'un cocktail Molotov contre le véhicule d'un patron d'entreprise, en réalité, la question de la lutte armée ne se pose pas. Les membres des Brigades veulent former d'abord une avant-garde du prolétariat. Une série d'événements dramatiques va cependant les pousser progressivement sur les pentes escarpées de la violence et du terrorisme. Parmi ceux-ci, l'attentat de piazza Fontana, à Milan le 12 décembre 1969 fait 13 morts. Pour les jeunes brigadiers, nul doute qu'il faut voir derrière cet acte de barbarie la griffe de l'État, des services de renseignements et des groupuscules d'extrême droite.

Ces derniers occupent du reste les devants de la scène jusqu'en 1975 mettant en oeuvre une «stratégie de la tension» qui vise à empêcher la progression électorale du PCI à coups d'assassinats et d'attentats meurtriers<sup>1</sup>. Cette option échoue, comme en atteste le résultat des élec-

tions législatives de juin 1976 où le PCI obtient 34,4% des suffrages. L'activisme «noir» commence à refluer alors pour laisser la place à celui de la nébuleuse «rouge» dont les BR constituent la pointe avancée. Mais ses

1978: Aldo Moro, emblème de la Démocratie chrétienne, quelques jours avant son assassinat.

membres se déchirent très vite sur le contenu à donner à leur engagement qui doit être «politique» pour les uns, «militaire» pour les autres. Cette dernière tendance finit par l'emporter – c'est le début des «années de plomb» – en ignorant sans doute qu'elle a bénéficié d'un petit coup de pouce discret de la part des services de renseignements.

### Infiltration et...

Les Brigades rouges sont, dès le début, infiltrées par des agents

secrets dont le rôle reste très trouble. Ainsi Stefano Girotto, surnommé *Frate Mitra* (Frère Mitraillette), collaborateur occulte de l'*Ufficio affari riservati*<sup>2</sup> parvient-il à intégrer les BR sans trop de difficulté.

Trois mois plus tard, en septembre 1974, Curcio et Franceschini se retrouvent derrière les barreaux, balancés par la «taupe» Girotto, aussitôt «brûlée», par ses propres employeurs, et livrée à la Justice. Cette opération permet donc à l'aile la plus radicale des Brigades d'avoir les mains libres pour agir. On sait aujourd'hui qu'il aurait suffi d'attendre une dizaine de jours et la tenue d'une sorte d'assemblée générale des BR pour les démanteler complètement, d'autant qu'à ce moment-là, elles se composent d'une poignée de militants tout au plus. Quelqu'un, dans l'ombre, a probablement estimé qu'il fallait faire en sorte que ce groupuscule extraparlementaire continue son chemin en se militarisant.

Ce qui adviendra effectivement comme le confirme la première «résolution stratégique» des BR – qui date d'avril 76 – où il est question clairement d'*«d'attaque au cœur de l'État»*. Et puis, il y a des chiffres qui en disent plus qu'une savante démonstration: si de 1969 à 1977, les BR commettent 211 attentats qui causent la mort de 13 personnes et en blessent 25 autres, au cours des trois années qui suivent (78-79-80), elles commettent 230 actes de violence qui tuent 42 personnes et en blessent 43. L'escalade est manifeste.

Le 8 juin 1976, à la veille d'élections à haute tension où les communistes pourraient devenir majoritaires, les BR assassinent le procureur général de Gênes, Francesco Coco. Elles veulent à leur tour barrer la route aux «camarades» du PCI accusés de vouloir se compromettre avec la Démocratie chrétienne. Point d'orgue à cette dérive terroriste: l'enlèvement le 16 mars 1978 et l'exécution, après 55 jours de séquestration, d'Aldo Moro, figure emblématique, s'il en était, de la DC.

Souvent à leur insu, tant les terroristes d'extrême droite que d'extrême gauche ont été les acteurs d'un scénario imaginé par des stratégies de la terreur proches des milieux atlantistes qui tentaient de domestiquer, par la force, le cours des événements politiques, d'induire un renforcement du rôle coercitif de l'État et d'éloigner autant que faire se peut le PCI des sphères gouvernementales: d'abord, par la «stratégie de la tension», celle de la terreur noire, des attentats dans les gares, une option politico-militaire qui ne produira pas les effets escomptés puisque le Parti communiste continuera de croître électoralement jusqu'en 1976; ensuite, par le «patronage» d'un terrorisme d'extrême gauche contrôlé – essentiellement celui des Brigades rouges<sup>3</sup> – dont les agissements finiront par porter un préjudice irréparable à la gauche parlementaire. En effet, après l'assassinat d'Aldo Moro, la base électorale du PCI commencera à s'effriter.

### ... manipulation

Lorsque le responsable politique est enlevé, le gouvernement installe un comité de crise interministériel composé notamment de Giulio Andreotti, de Francesco Cossiga, ministre de l'Intérieur, ainsi que de Steve Pieczenik, un représentant du gouvernement... américain. La Loge P2 noyaute complètement cette *task force* dont font aussi partie les responsables des services de renseignements qui adhèrent tous secrètement à la loge maçonnique

mutante. Voilà qui donne, rétrospectivement, une tout autre dimension au premier communiqué des BR, rendu public après l'enlèvement de Moro: «L'attaque est dirigée contre le projet politique dont Moro était porteur». Le 16 mars 1978, en effet, il doit assister à l'entrée en fonction du gouvernement présidé par Giulio Andreotti, soutenu par la DC, le PSI, le PSDI, le PRI et, première historique, par le PCI.

Les militants des Brigades rouges ignorent probablement ce qui se trame dans les coulisses du pouvoir romain et qu'elles sont aussi en train de signer leur arrêt de mort. Le groupe se disloque presque immédiatement après la fin tragique de Moro. En quelques semaines, les forces de police arrêtent des centaines de membres, de sympathisants alors que jusque-là, elles avaient échoué dans leur tentative de mettre hors d'état de nuire le mouvement terroriste.

Sergio Carrozzo

Sans légitimer les crimes des BR, leur glissement vers le terrorisme s'explique aussi par la violence de l'État à leur égard. Ainsi en février 1971, Mara Cagol, l'épouse de Curcio, est brutalisée par des représentants de l'ordre lors de l'occupation de maisons vides à Milan. Conséquence: elle perd l'enfant qu'elle portait. Cet événement tragique marque le début de la clandestinité et de la lutte armée du couple. Quelques semaines plus tard, en effet, ils louent un appartement sous une fausse identité et coupent les ponts avec leurs familles pour poursuivre au départ un idéal de justice: «Construire un rapport qui aille au-delà de nous, au service des exploités et donc au service du peuple»<sup>4</sup>. Lorsque les BR exécutent Moro, la jeune femme est morte, abattue par des policiers trois ans plus tôt et Curcio croupit en prison depuis quatre ans. Et il ne reste probablement plus rien – ou si peu – de leur projet.

### Euroterrorisme: un mythe

À ce jour, aucun indice ne permet de penser que les Brigades rouges aient constitué avec d'autres groupes armés extraparlementaires une sorte d'inter-nationalisation du terrorisme ou ce que d'aucuns ont appelé l'Euroterrorisme. Ce qui n'exclut pas qu'il y ait eu des contacts réels entre des membres des BR et d'autres mouvements comme la Fraction Armée Rouge (RAF), en Allemagne ou encore l'IRA et l'ETA. Si les uns et les autres ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs, ils ont cependant tissé des rapports de soutien réciproque pour héberger un militant recherché dans son pays, pour procéder à des achats groupés d'armes et de matériels, pour échanger des observations et des opinions sur leur stratégie respective. Par la nature de leur engagement, activistes des BR et de la RAF ont probablement entretenu des rapports plus soutenus mais sans toutefois créer d'alliances opérationnelles. On soupçonne Mario Moretti, l'un des fondateurs historiques des Brigades, d'avoir eu des liens privilégiés avec la RAF. C'est à Paris que s'ouvrira un centre d'étude des langues – «Hyperion» – qui, selon certains observateurs, fonctionnera comme «une centrale internationale du terrorisme de gauche»<sup>1</sup>. Même si pour nombre de brigadiers, la Ville Lumière a souvent constitué une base de repli, ils n'interfèrent pas dans la brève histoire des membres d'Action Directe qui commence au moment où celle de leurs homologues italiens arrive à son épilogue.

<sup>1</sup> De 1969 à 1975, on enregistre 4.384 attentats et actes de violence politique dont 83% sont imputables à l'extrême droite. Du premier janvier 1969 au 31 décembre 1987, on a enregistré 14.591 actes de violence qui ont causé la mort de 419 personnes. Lire aussi:

*Venti anni di violenza politica*, Ricerca Isodarco, Roma, 1992, p.16.

<sup>2</sup> Une cellule de renseignement du ministère de l'Intérieur dirigée par Umberto D'Amato, responsable de la police sous Mussolini et membre de la Loge P2. Lire: Giuseppe De Lutis, *Storia dei servizi segreti in Italia*, Éd. Riuniti, 1991, p.249.

<sup>3</sup> Gianni Flaminio, Italo Bovolenta, *Il partito del golpe*, p. 553, Zanichelli Ed., Bologne, 1985.

<sup>4</sup> *Venti anni di violenza politica*, op.cit., p.61.

## L'entretien de Jean Sloover avec Michel Gottschalk

# Au nom des miens

Semer la terreur n'est pas le moyen d'une politique: c'est exprimer sa haine de l'autre.

**L**e conflit israélo-palestinien est un vieux conflit. Quatre guerres régionales entrecoupées de manœuvres diplomatiques n'ont pas apporté la paix des braves aux fils d'Isaac et d'Ismaël. Dans les années septante, les Palestiniens avaient acquis une grande reconnaissance sur la scène internationale. Leurs mouvements politiques militaient alors pour une Palestine «laïque, progressiste et multiculturelle». La référence à l'islam était peu présente dans leurs idéologies. La voie du salut qui s'esquissait ainsi s'est pourtant ensablée. Renvoyant les uns et les autres à leurs frustrations. L'objectif, ici, n'est pas de désigner des responsables. Seulement de camper le décor d'un drame: la transformation, dans un contexte géopolitique marqué par la fin de la guerre froide et la montée des intégrismes, d'un conflit national en guerre de religion entre juifs et musulmans avec la multiplication des actes de violence irrationnels dont elle s'accompagne. Le terrorisme –ce dossier en atteste– est une notion délicate à définir. Les travaux de Michel Gottschalk<sup>1</sup> montrent cependant que si l'on donne à ce terme un sens restrictif mais précis, les auteurs d'attentats présentent tous des personnalités problématiques. À l'heure où le Hamas fait savoir qu'il dispose de kamikazes pour vingt-cinq ans, ce constat souligne l'urgence d'une solution politique qui désamorce leur passage à l'acte. Et ce qui est vrai là, l'est ailleurs: les processus socioculturels qui génèrent ces pathologies ne sont pas l'apanage du Proche-Orient...

**«Les terroristes se situent tous à un niveau très élevé sur l'échelle de la haine pathologique: ils exècrent implacablement l'autre et eux-mêmes».**

Oui. Je me suis longuement entretenu avec des membres du Fatah, du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP), du Hamas, du Djihad islamique, du groupe Abou Nidal, etc. J'ai également pu interroger des terroristes israéliens membres des organisations fondamentalistes juives Kahana hay et Kah. Ces contacts avaient pour but de voir si ces gens qui avaient commis des actes terroristes étaient des individus normaux: la thèse que je souhaitais vérifier était que ce genre de personnes présente des symptômes pathologiques.

**Michel Gottschalk, comment définissez-vous personnellement le terrorisme?**

La définition que j'ai utilisée pour ma recherche tente de spécifier l'acte terroriste afin de le distinguer des

autres formes de violence politique. C'est essentiellement la qualité de la victime qui m'a servi de critère de différenciation. J'ai considéré le terrorisme comme l'utilisation, la tentative ou la menace d'utilisation prémeditée de violence non conventionnelle par des individus privés ou membres d'organisations politiques non étatiques sur une ou plusieurs personnes innocentes, non combattantes, généralement individuellement anonymes, mais partageant symboliquement des caractéristiques du ou des groupes sociaux que le terroriste veut placer en état de peur chronique à des fins définies par l'auteur comme idéologiques. Cette définition permet notamment de distinguer le terrorisme de l'assassinat politique, de la guérilla, de la résistance ou même du terrorisme d'État: le pilote militaire américain qui largue une bombe A au-dessus d'Hiroshima sur les ordres de son gouvernement agit dans un tout autre contexte que le kamikaze palestinien qui a entamé d'initiative la démarche qui le mène à une opération suicide.

**L'échelle de la haine pathologique**

**Avez-vous rencontré des terroristes pour les besoins de votre étude?**

Des profils psychologiques typiques ont pu être mis en évidence. Les terroristes n'ont pas une personnalité normale. Ils se situent tous à un niveau très élevé sur l'échelle de la haine pathologique: ils exècrent implacablement l'autre et eux-mêmes. Dépressifs, exaltés, frustrés, ils s'avèrent aussi très psychopathes et très paranoïaques.

**Y a-t-il un lien privilégié entre certains profils psychologiques types et l'idéologie au service de laquelle les personnes concernées se mettent?**

J'ai vu la majorité d'entre eux dans la clandestinité et les autres, dans les prisons israéliennes avec l'accord de leur leader politique local.

**Comment la détection des pathologies s'est-elle faite?**

Par des approches de deux ordres: qualitative et quantitative. L'approche qualitative s'est opérée par le biais d'interviews plus ou moins ouvertes. Pour l'approche quantitative, j'ai eu recours au MMPI, un test empirique américain bien connu en termes de diagnostic de la personnalité et constitué d'un inventaire de 567 questions. J'ai complété cette méthode par un test personnel d'une quinzaine de paramètres –mon «échelle de la haine pathologique»– préalablement validés. J'ai notamment construit cette échelle à partir des travaux d'Adorno sur la personnalité autoritaire, de Turner sur le profil du croyant, de Rokeach sur le tempérament fondamentaliste, et de Fromm sur l'agressivité maligne. Elle permet par exemple de mesurer la place de la personne interrogée sur des gradients comme l'ethnocentrisme, le conformisme, le puritanisme, le sexism, etc. Pour déterminer ces emplacements, on recourt à une échelle de référence obtenue avec un groupe de contrôle.

**Le fondamentalisme d'exclusion**

**Quels ont été les résultats de ces batteries d'examens cliniques?**

Cela renvoie à l'histoire personnelle des personnes concernées. À leur contexte familial et culturel. Dans le cas des fondamentalistes, qu'ils soient juifs ou arabes, on relève d'évidence une expérience passée de

L'idéologie est un prétexte, un habillage à la mode pour le terroriste. Le terrorisme est avant tout une orientation irrationnelle. Il constitue une fin en soi et non un moyen pour atteindre un objectif politique. Cela étant, les terroristes qui appartiennent à des partis fondamentalistes religieux sont néanmoins particulièrement schizophrènes: les intégristes, de quelque bord qu'ils soient, se ressemblent! C'est le signe d'une aliénation, d'une perversion extrême.

**Avez-vous constaté certaines différences entre les terroristes palestiniens et les terroristes israéliens avec lesquels vous avez discuté?**

Oui: les terroristes israéliens sont plus anormaux que les palestiniens. Tsahal est une force militaire très efficace: il faut percevoir la réalité de manière très déformée pour estimer utile de compléter ses interventions par des violences individuelles.

**Les terroristes basques, corses, irlandais, chiliens... présentent-ils les mêmes profils?**

Pour le savoir, il faudrait aller sur place et les soumettre aux mêmes tests. Je n'ai pas eu les moyens de procéder à une telle validation. Mais la littérature n'infirme pas mes hypothèses.

**Comment devient-on terroriste?**

Au cours de sa vie, l'être humain passe par plusieurs stades de développement du jugement socio-moral. L'avant-dernier stade est celui au cours duquel la culture intervient. C'est une sorte de stade tribal ou ethnique: l'individu juge ce qui est bien ou mal en fonction des intérêts de son groupe d'appartenance. Normalement, à cette étape identitaire, narcissique, succède la phase ultime: l'accession à l'universel, le sentiment de faire partie de l'ensemble du genre humain où s'éracent les valeurs humanistes. Mais il arrive –et c'est le cas des terroristes– que ce passage ne s'opère pas. Le fondamentalisme, alors, n'est jamais loin. Soit, sous peine de mort, l'inté-

griste exige de l'autre qu'il devienne le même, qu'il entre dans le clan. Soit, il refuse à l'autre toute possibilité de ce faire et décrète qu'il doit être éliminé physiquement. C'est le fondamentalisme d'exclusion. Il est le corollaire d'une incapacité à se définir positivement, d'un manque d'identité individuelle positive. L'intégrisme est en somme une béquille du moi.

**Le rôle du père**

**Ben Laden correspond-il à cette critériologie?**

Il a en tout cas été élevé dans le mépris du moins riche que lui, c'est-à-dire de tous ou presque. Il a en outre grandi au milieu d'un nombre considérable de frères et de sœurs, ce qui a exacerbé son besoin de reconnaissance. Or les Américains se sont plus tard joués de lui. Reconnu enfin par un mollah, ce psychopathe notoire et frustré avait les moyens de sa haine...

**Tous les intégristes ne sont pas pour autant des terroristes?**

Tant qu'il n'y a pas de passage à l'acte, il est possible de dépasser le stade identitaire. Mais quand le sang de l'autre a coulé, le fondamentaliste s'enferme dans son univers déformé. C'est ce que les psychologues appellent la dissonance cognitive. Elle frappe aussi les pédophiles: comment vivre avec l'idée que l'on a violé un enfant? Comment, ici, assumer le souvenir du meurtre d'un frère humain alors qu'on l'a tué parce qu'on le jugeait hors l'humanité? Endosser un tel acte, ce serait devenir fou...

**D'où peut venir un tel blocage au stade identitaire?**

Cela renvoie à l'histoire personnelle des personnes concernées. À leur contexte familial et culturel. Dans le cas des fondamentalistes, qu'ils soient juifs ou arabes, on relève d'évidence une expérience passée de

Un enfant palestinien dans un camp de réfugiés à Rafah.

négation de leur individualité. Ce processus doit être décodé par la recherche théorique en psychologie. Sans doute, le rôle du père est-il ici souvent majeur. Dans les milieux intégristes, l'enfant n'a pas d'existence propre. Chez les Arabes, il est entièrement soumis à l'autorité paternelle. Chez les Juifs, les gosses sont élevés dans la haine des autres au motif que, de tous temps, ces autres ont persécuté la communauté hébraïque.

**Comment assécher les communautés où se recrutent les bras armés du terrorisme?**

C'est au niveau du processus de socialisation qu'il faut jouer. Il faut élever davantage les enfants dans le respect de leur personnalité, les convaincre de leurs mérites propres. Les terroristes israéliens viennent tous de milieux autoritaires et traditionnalistes. Jamais des kibbutz où les jeunes sont éduqués à la démocratie et où toutes les opinions sont respectées pour autant qu'elles soient humainement respectables. C'est-à-dire si elles admettent l'autre et sa différence...

<sup>1</sup> Michel Gottschalk: «Profil psychologique clinique et organisationnel – Recherche empirique et étiologique qualitative et quantitative sur les paramètres critiques de personnalité de 90 terroristes appartenant à 10 organisations terroristes au Moyen-Orient et sur le degré d'homogénéité organisationnelle en termes de caractéristiques psychologiques des individus qui les composent», Dissertation préparée sous la direction du professeur A. Lefèvre en vue de l'obtention du grade scientifique de docteur en sciences psychologiques, Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation, ULB, août 1996.

# Le bioterrorisme, menace réelle ou cauchemar?

Le tabou lié à l'usage des armes biologiques vient d'être tragiquement transgressé par les attaques à l'anthrax dont les Etats-unis ont été récemment la cible. Jusqu'alors, l'utilisation de ces armes n'était l'objet que de spéculations parmi les spécialistes et de quelques tentatives manquées d'individus ou de groupes terroristes isolés. Désormais, la réalité et les dimensions de cette menace sont à réévaluer et des réponses adéquates doivent être apportées.

Les armes biologiques agissent à travers la maladie qu'elles portent parmi une population cible en l'exposant à des micro-organismes vivants - virus ou bactéries. Ces micro-organismes se multiplient et ce n'est qu'après une période d'incubation, plus ou moins courte selon l'agent utilisé, que les symptômes de l'infection deviennent apparents. Il peut s'agir également de leurs dérivatifs -les toxines- qui ne se multiplient pas mais sont généralement plus rapidement actives et mortelles.

Les armes chimiques et biologiques sont souvent désignées comme la «bombe atomique» du pauvre. Cependant, si leur production est relativement aisée et discrète en comparaison avec l'élaboration d'une arme nucléaire nécessitant de lourdes infrastructures et des matières premières onéreuses, l'usage d'armes biologiques présentent des difficultés particulières. Pour être efficace, un agent biologique doit être suffisamment stable pour résister aux dégradations dues aux manipulations, au stockage et à la transformation en arme. Sa dissémination sur la cible, qu'elle soit humaine, animale ou végétale, est fortement dépendante des conditions climatiques et topographiques.

## Une prolifération bien réelle...

La prolifération verticale et horizontale des armes biologiques progresse et se complexifie. Tandis que les progrès exponentiels des biotechnologies offrent de nouvelles perspectives dans le domaine de l'armement, de nombreux Etats sont soupçonnés de

mettre au point, de produire ou de stocker des armes biologiques. Les sources américaines dénombraient, en 2000, environ vingt Etats concernés par la prolifération des armes chimiques et biologiques. Les plus fréquemment cités dans le cadre de programme d'armements biologiques sont l'Irak, la Chine, l'Egypte, Israël, l'Iran, la Lybie, la Corée du Nord, Taïwan, la Syrie et la Russie.

Bien que l'URSS ait signé la Convention d'interdiction des armes biologiques, Boris Eltsine avait reconnu, lorsqu'il était président de la Fédération de Russie, que cet engagement avait été violé. Dans les années 70-80, une vingtaine de sites de fabrication d'armes biologiques fonctionnaient en URSS dans le cadre du programme «Biopreparat». Si le plus important d'entre eux (Stepnagorsk) a été fermé depuis lors, certains témoignages attestent que trois ou quatre sites similaires demeurent opérationnels en Russie.

Autre exemple peut-être plus frappant. Le *New York Times* révélait le 4 septembre 2001 que le gouvernement américain avait mené deux projets clandestins destinés à imiter des offensives biologiques et en avait planifié un troisième. Le projet «Bacchus» devait évaluer la difficulté de produire des agents biologiques en n'utilisant que des composants commercialisés. Une unité de production d'armes biologiques a ainsi été implantée au Nevada et deux tests positifs ont été conduits en 1999 et 2000. De 1997 à 2000, la CIA a construit et testé une bombe biologique dans le cadre du projet «Clear Vision». Le Pentagone projette quant à lui de développer une nouvelle

souche de l'anthrax. Selon certains experts, ces recherches officiellement menées dans un but défensif ne violent pas la Convention sur les armes biologiques. Pour d'autres, elles brouillent la frontière entre programmes offensifs et défensifs, la seule «garantie» actuelle étant la déclaration de bonne foi.

## De rares utilisations

Les cas connus d'utilisation d'armes biologiques demeurent heureusement rares. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les Japonais ont testé des armes biologiques sur des prisonniers de guerre et dispersé la peste bubonique en Chine et en Manchourie. Les Britanniques ont, quant à eux, conduit des expérimentations avec de l'anthrax sur une île au large des côtes écossaises.

Quant aux acteurs non étatiques, le *Monterey Institute of International Studies* situé aux USA dénombrerait à travers le monde, sur une période de quarante ans -de 1960 à 1999-, seulement soixante-six tentatives criminelles et cinquante-cinq tentatives terroristes impliquant des agents biologiques, parmi lesquels très peu avaient pour objectif de causer des victimes en masse et aucun n'a atteint ce but. Une seule des cinquante-cinq attaques terroristes a entraîné des victimes: le culte Rajneesh avait, en 1984, contaminé par la salmonelle des *salad-bars* aux Etas-Unis causant sept cent cinquante et un empoisonnements dont aucun ne fut fatal. Les incidents liés au bioterrorisme sont extrêmement diversifiés en terme de type d'acteur et de motivation, allant du groupe nationaliste indépendan-

tiste aux cultes apocalyptiques, en passant par des défenseurs des animaux.

Lors d'une étude publiée en 2000, le *Monterey Institute* relevait le fondamentalisme religieux comme motivation émergente des cinq années antérieures d'actes impliquant des agents biologiques. Il soulignait également deux types de cibles de plus en plus fréquentes: la population civile en général et les bâtiments ou organisations symboliques. Les récents attentats aux Etats-Unis lui donnent en partie raison.

Pourtant, si les motivations existent, très peu de groupes terroristes disposent des ressources scientifico-techniques et financières nécessaires à une attaque de large envergure. La secte Aum Shinrikyo est connue pour avoir mené en mars 1995 une attaque chimique dans le métro de Tokyo qui avait fait quelque cinq mille blessés et vingt morts. Elle dispose d'une expertise scientifique certaine et a également tenté une dizaine de dispersions de spores d'anthrax et de toxines botuliques contre des cibles urbaines mais celles-là sans succès.

Si l'usage des agents biologiques à des fins criminelles et terroristes est exceptionnel et isolé, l'angoisse d'une attaque bioterroriste qui existe actuellement parmi nos populations est, elle, bien réelle. Elle provient en partie d'une mauvaise information et d'un manque de transparence. Cette situation peut conduire d'une part à la mise en place de politiques inadéquates et même contre-productives par des gouvernements sommés d'agir rapidement. Et d'autre part, encourager la multiplication de fausses alertes alimentant la psychose ambiante.

## Volonté politique et transparence

Aux niveaux local et national, des systèmes de santé et de détection des épidémies efficaces sont indispensables. Les services de renseignements spécialisés dans la lutte contre

terroriste doivent disposer de ressources tout en étant, bien entendu, dûment contrôlés. Nos Etats doivent également disposer de programmes de réponse d'urgence et de protection civile adaptés, englobant entraînements et tests réguliers. Les responsables politiques ont également pour rôle d'informer la population quant aux risques réels et aux mesures prises pour y répondre.

Mais le problème du bioterrorisme dépasse largement les frontières et les moyens d'un gouvernement isolé. Pour combattre la menace que représentent la prolifération des armes biologiques et le risque de leur usage par des Etats ou des groupes terroristes, il conviendrait de mettre en place un réseau actif d'initiatives nationales et internationales réaffirmant de manière ferme l'interdiction de ce type d'armes et assurant un impact négatif minimum en cas d'attaque. La collaboration et l'échange permanent d'informations entre les différents acteurs concernés au niveau international sont maintenant incontournables. La meilleure défense contre une attaque biologique est avant tout d'empêcher l'acquisition de ces armes ou de leurs composantes.

Les Etats doivent montrer leur détermination politique dans l'établissement et le renforcement de mesures de contrôle des transferts de biotechnologies et en particulier dans la mise en oeuvre concrète de la Convention d'interdiction des armes biologiques. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes biologiques et toxiques et leur destruction, signée en 1972, est entrée en vigueur en 1975 et lie actuellement cent quarante-quatre Etats mais ne prévoit aucune mesure de mise en oeuvre et de contrôle. Pour tenter de remédier à cette situation, un groupe *ad hoc* a été chargé en 1995 de développer un instrument juridiquement contraignant appelé le «protocole de vérification».

La plupart des délégations prenant part à l'élaboration de ce protocole

admettent, aujourd'hui plus que jamais, l'urgence d'un mécanisme de contrôle. Les perspectives de progrès seront faibles tant que les USA, puissance majeure et leader mondial en biotechnologies, continueront à dédaigner le règlement multilatéral des problèmes internationaux au profit de leur développement économique et ne s'engageront pas à jouer un rôle leader dans les négociations.

Valérie Peclow

Valérie Peclow est chargée de recherche, GRIP.

# Terrorisme, agression armée et légitime défense

Les récents événements ont mis en lumière la problématique de l'assimilation du terrorisme à un acte de guerre. Qu'en est-il en droit international?

**L**e 11 septembre 2001 étaient perpétrés contre le World Trade Center et le Pentagone deux attentats d'une ampleur jamais vue auparavant, dont le bilan actuel fait état d'environ 3300 morts. Dans ce contexte, le terme de «guerre» a rapidement été utilisé, tant pour qualifier les attentats que pour nommer la lutte mondiale contre le terrorisme qui se mettait en place. Le 7 octobre, les États-Unis et la Grande-Bretagne lançaient une campagne de bombardements contre l'Afghanistan, visant le régime taliban et le groupe Al-Qaeda, désignés comme les responsables des attentats de New-York et de Washington.

Ces événements ont mis en lumière la problématique de l'assimilation du terrorisme à un acte de guerre, ou plus précisément sur le plan du droit international, à un acte d'agression armée. Les États-Unis ont ainsi considéré que les actes terroristes contre le WTC et le Pentagone constituaient un acte d'«agression armée», ce qui leur ouvrait un droit de riposte militaire dans l'exercice du droit de légitime défense.

## Légitime défense

L'assimilation d'un acte de terrorisme à une «agression» ou une «attaque armée» ne relève pas uniquement de la symbolique, mais est, sur le plan juridique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes en droit international. Traditionnellement, la lutte contre le terrorisme international relève de règles ressortissant au droit pénal international, qui vise les actes de violence commis par des personnes privées, règles inscrites dans une série de conventions internationales organisant principalement une coopération judiciaire entre les États (extradition, coopération policière,...). La qualification d'«agression armée» attribuée à un acte terroriste permettrait de placer la riposte à ce type d'actes également sur le plan des

règles relatives au recours à la force entre les États. L'article 2 § 4 de la Charte des Nations unies pose le principe de l'interdiction générale du recours à la force entre États, recours toutefois permis dans certains cas. En particulier, l'article 51 de la Charte reconnaît le droit de légitime défense permettant à tout État faisant l'objet d'une agression armée d'user de la force afin de repousser cette agression. Qualifier un attentat terroriste d'«agression armée» ouvre dès lors à l'État victime la voie d'une réaction militaire au titre de la légitime défense.

La question de l'inclusion des attentats terroristes dans les actes relevant de l'agression armée n'est en réalité pas neuve. Depuis 1945, certains États comme les États-Unis, l'Afrique du Sud ou Israël défendent une conception large de la définition de l'agression susceptible de couvrir les faits de terrorisme. L'assimilation du terrorisme à une agression armée soulève essentiellement deux types de questions, découlant de la définition donnée en droit international à la notion d'agression, qui suppose un emploi de la force armée par un État contre un autre État. Tout d'abord, dans quelle mesure un acte terroriste, au regard de sa nature ou de sa cible, peut-il être apparenté à un «emploi de la force armée contre un État»? Ensuite, quels sont les critères permettant d'attribuer à un État un attentat perpétré par une organisation terroriste?

L'agression a été définie en 1974 par l'Assemblée générale de l'ONU, après de longs et tumultueux débats, par la résolution 3314. Celle-ci prévoit que constitue une agression «l'emploi de la force armée par un État contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État, ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations unies.» Cette définition générale est accompagnée d'une liste non exhaustive d'actes d'agression, le

Conseil de sécurité de l'ONU restant libre de qualifier d'autres actes d'agression conformément aux dispositions de la Charte.

Les actions terroristes ne figurent pas en tant que telles dans la liste des actes d'agression. La question de leur inclusion a toutefois fait l'objet de vifs débats, dans le cadre de la discussion relative à ce que l'on appelle l'«agression indirecte», qui vise les actions armées menées par un État en recourant non à ses forces régulières, mais à des bandes armées, des groupements privés ou des mouvements de guérilla. Le compromis qui a finalement été conclu sur cette question se reflète au point g) de l'article 3 de la résolution 3314, qui établit les critères selon lesquels un État peut se voir attribuer un acte d'agression en raison d'actions menées par des groupes armés. Ce point énonce que constitue un acte d'agression «l'envoi par un État ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de forces armées contre un autre État d'une gravité telle qu'ils équivalent aux actes énumérés ci-dessus, ou le fait de s'engager d'une manière substantielle dans une telle action.»

Les conditions mises à l'assimilation du terrorisme à une agression armée apparaissent comme très restrictives, au regard des éléments constitutifs de la définition de l'agression tels qu'ils sont exprimés dans la résolution 3314. L'acte terroriste doit tout d'abord atteindre un seuil de gravité tel qu'il puisse être jugé équivalent à des actes d'agression «traditionnels», tels que l'invasion, l'attaque, le bombardement du territoire d'un État, l'attaque par les forces armées d'un État contre les forces armées terrestres, navales ou aériennes, ou contre l'aviation ou la marine civiles d'un autre État... Sauf cas exceptionnel comme celui des attentats du 11

© Belga

septembre, ce seuil ne devrait pas être franchi par les attentats terroristes «classiques».

Ensuite, l'acte terroriste doit pouvoir être attribué à un État. Si l'attentat a été perpétré par un groupe privé, il doit être démontré que ce groupe agissait sous la direction ou sur instructions d'un État, ou a bénéficié d'un engagement substantiel établi dans l'élaboration et la préparation même de cet acte. À cet égard, un précédent particulièrement significatif mérite d'être mentionné. On se souviendra que, dans les années 1980, les États-Unis ont, pour renverser le régime sandiniste au Nicaragua, activement soutenu les forces contre-révolutionnaires (*contras*), en leur fournissant matériel, armes, munitions, conseillers militaires, et appui logistique. Il été établi que la CIA avait distribué aux combattants des *contras* un manuel exposant comment mener efficacement une guerre de guérilla «non classique», en détruisant l'infrastructure, tant militaire que civile, ou en neutralisant «des cibles judicieusement choisies, tels des magistrats, des juges, des fonctionnaires de la police, de la sûreté d'État, des chefs des comités de défense de la révolution, etc...». La guerre dans son ensemble a fait des milliers de morts. Saisie par le Nicaragua en 1984, la Cour internationale de Justice a eu l'occasion de juger la légité de la politique interventionniste des États-Unis. Elle a spécifiquement condamné le soutien américain apporté aux groupes irréguliers qui se livraient à des actions militaires meurtrières. Ainsi, selon la Cour, «le fait d'armer et d'entraîner les *contras* peut assurément être considéré comme impliquant l'emploi de la force contre le Nicaragua». La Cour s'est toutefois abstenu de qualifier ce soutien d'agression armée, en dépit de son ampleur, de sa durée, ainsi que de l'importance du nombre de victimes et des dégâts matériels causés. La plus haute ins-

tance judiciaire mondiale a au contraire précisé que «si la notion d'agression armée englobe l'envoi de bandes armées par un État sur le territoire d'un autre État, la fourniture d'armes et le soutien apporté à ces bandes ne sauraient être assimilés à l'agression armée. Néanmoins, de telles activités peuvent fort bien constituer un manquement au principe du non-emploi de la force ainsi qu'une intervention dans les affaires intérieures d'un État, c'est-à-dire un comportement certes illicite, mais d'une gravité moindre que l'agression armée». Il ressort ainsi de cette affaire que ce n'est qu'à des conditions très strictes que le soutien par un État à des forces terroristes pourra être qualifié d'acte d'agression, ouvrant un droit à une riposte armée.

Une même conception restrictive se dégage de la position des organes de l'ONU, appelés à se prononcer dans une série de cas où des États ont prétendu exercer un recours à la force armée en réaction à ce qu'ils estimaient être des attaques terroristes constitutives d'une «agression armée». Ce genre d'actions a de manière générale fait l'objet de condamnations, qu'il s'agisse d'actions militaires menées par Israël contre des bases palestiniennes, par l'Afrique du Sud ou la Rhodésie du Sud contre l'ANC ou la SWAPO dans des pays voisins (condamnations par le Conseil de sécurité), ou encore du bombardement de la Libye par les États-Unis en 1986, suite à un attentat à Berlin (condamné par l'AG de l'ONU à une large majorité).

## Des contours élargis?

Il se dégage donc tant de la pratique que l'on vient de mentionner que de la jurisprudence de la Cour internationale de Justice que la thèse selon laquelle il est permis de considérer que la simple tolérance ou le soutien fourni par un État à des groupes

Les prisonniers talibans: «combattants illégaux» qui n'existent pas en droit international.

armés peut constituer une agression armée permettant un usage de la force contre cet État n'a reçu aucune consécration.

Les attentats du 11 septembre et les suites qui leur ont été données ont-ils bouleversé cet état de choses? Force est de constater que la conception de l'agression armée développée dans ce contexte par les États-Unis élargit considérablement les contours de cette notion telle qu'elle était admise jusqu'alors, dans la mesure où ils n'ont pas prétendu avoir à apporter la preuve d'une implication active de l'Afghanistan dans la planification même des attaques terroristes contre le Pentagone et le WTC afin de justifier que leur riposte armée soit dirigée contre cet État et le régime des Talibans qui était à sa tête.

Si la thèse défendue par les États-Unis a été approuvée sur le plan juridique par un certain nombre d'États et d'organisations (les États occidentaux, l'OTAN, l'Union européenne), d'autres ont pris des positions vagues ou sont restés silencieux, lorsqu'ils n'ont pas adopté une attitude plus franchement critique, comme l'Organisation de la Conférence islamique (57 États membres) qui a rejeté «*the targeting of any Islamic or Arab State under the pretext of fighting terrorism*». Dans l'état actuel des choses et sous réserve de développements nouveaux, on ne peut dès lors conclure à une acceptation générale par la Communauté internationale, indispensable à la modification de telles règles, de l'élargissement de la notion d'agression armée de telle manière qu'elle couvre toute forme de soutien au terrorisme. Sans doute les États, et surtout les pays du Sud, ne sont-ils pas prêts à accepter un accroissement du champ de la légitime défense à la riposte à tout acte de terrorisme, qui ne pourrait se faire qu'au détriment de décisions concertées au sein du Conseil de sécurité, chargé par la Charte de l'ONU du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

▲  
François Dubuisson

François Dubuisson est assistant au Centre de droit international ULB.

# On les avait pourtant prévenus!

Quand l'OCDE se fait le miroir de nos priorités éducatives...

Souvenez-vous, c'était en 1986. La coalition gouvernementale «bleue-romaine» réunie à Val Duchesse diminuait de 10% le volume d'heures organisables dans l'enseignement secondaire. Dans la rue, les professeurs hurlaient leur colère: «C'est le rénové qu'on assassine!»

Souvenez-vous, c'était en 1989. Les négociateurs de la réforme institutionnelle et de sa «loi de financement» décrétaient une réduction planifiée des dépenses relatives d'enseignement, de l'ordre d'un dixième de pour cent du PIB par an. Étouffées par les manifestations d'euphorie communautaire, les voix de quelques chercheurs et syndicalistes clairvoyants criaient «casse-cou»!

Souvenez-vous, c'était en 1990. Les responsables politiques affichaient leur mépris du corps enseignant, en lui refusant un modeste rattrapage salarial, pourtant concédé à toute la fonction publique. Dans les rues de Namur, le 27 septembre, fête de la Communauté française, sous les coups de matraque de la gendarmerie, des enseignants scandaient: «Qui n'aime pas les profs, n'aime pas les enfants».

Souvenez-vous, c'était en 1996. Madame Onkelinx supprimait sans sourciller trois mille postes d'enseignants. Dans Bruxelles assiégée, des calicots menaçaient: «Si l'enseignement coûte trop cher, essayez l'ignorance».

L'amnésie aurait-elle frappé tous ceux qui se sont dit surpris, voire choqués, par les résultats désastreux des écoles francophones belges aux tests Pisa de l'OCDE? Depuis bientôt vingt ans, la part de la richesse nationale destinée à l'enseignement ne cesse de chuter. Plus de 7% en 1980. Moins de 5% aujourd'hui. Pour des raisons institutionnelles et politiques complexes, l'enseignement francophone a été davantage victime de cette austérité que celui du Nord de la Belgique.

C'est également au Sud du pays que s'accumulent les situations de misère et d'exclusion les plus criantes. Or, nous savons combien les résultats scolaires sont aujourd'hui conditionnés par la situation sociale des enfants. Les retards scolaires sont légion dans notre Communauté, nous dit l'OCDE. Certes, mais ils sont aussi très inégalement répartis. Dans leur dixième année de scolarité, seuls 40% des enfants d'ouvriers sont «à

## On a prétendu combattre l'échec scolaire en le supprimant administrativement; le problème n'existe plus, nous l'avons décrété!

l'heure», contre 65% des enfants de cadres, d'enseignants ou de membres de professions libérales.

Face à une situation sociale dégradée, qui aurait exigé un investissement de moyens plus importants, l'enseignement francophone s'est au contraire retrouvé appauvri, démuni.

## Pseudo-réformes

Faute de vouloir ou de pouvoir injecter les moyens financiers indispensables, nos autorités ont cru devoir donner le change en brandissant de pseudo-réformes pédagogiques. Les apprentis sorciers de la didactique ont accouché d'innovations qui n'ont pas peu contribué à aggraver la situation. Ainsi a-t-on remplacé des programmes, peut-être excessivement axés sur l'accumulation de connaissances mais au moins clairement structurés, par un volumineux fatras de considérations mal dégrossies sur l'approche par les compé-

tences. On a prétendu combattre l'échec scolaire en le supprimant administrativement; le problème n'existe plus, nous l'avons décrété! On a voulu nous faire croire que l'on combattrait la lassitude et la démotivation des élèves au moyen d'ordinateurs, d'activités ludiques et d'une pédagogie du projet. Mais faute de moyens et d'encadrement, cela se fit au détriment de la rigueur et de la discipline des apprentissages de base. Aujourd'hui, les ordinateurs servent de défouloir et la pédagogie du projet n'est plus, souvent, qu'une caricature.

Qu'on ne s'y méprenne pas. L'auteur de ces lignes n'est pas un «vieux prof réac», attaché à la tradition, pourfendeur d'une jeunesse-qui-a-perdu-le-goût-de-l'effort-leur-faudrait-une-bonne-guerre. Malgré certaines dérives, j'ai applaudi à l'enseignement secondaire rénové. Les activités de synthèse, la mise au travail des étudiants sur des chantiers de problèmes, l'évaluation formative, la remédiation, les conseils de classe avec participation des élèves, la guidance, les rattrapages, tout cela, j'y ai cru et j'y crois encore. Mais n'oublions pas que ce qui permit le succès du rénové à ses débuts, dans les années septante, ce fut la formidable amélioration des conditions de travail et d'encadrement qui l'ont accompagné.

Car les moyens financiers constituent plus que jamais le nerf de la guerre scolaire (je parle évidemment ici de la vraie guerre scolaire, la seule qui mérite notre mobilisation constante: la lutte pour la démocratisation de l'enseignement). Je sais que ce propos n'est guère à la mode. Vingt années de discours dominant sur la primauté des méthodes pédagogiques, des programmes, des pratiques enseignantes, de la formation continuée, ont laissé des traces profondes.

Mais le foisonnement d'études scientifiques portant sur l'efficience de telle ou telle stratégie pédagogique ne doit pas faire oublier l'efficacité

avérée –quoique moins souvent citée, car trop coûteuse– d'une réforme pourtant élémentaire: diminuer la taille des classes!

Les récents résultats de l'étude américaine STAR (*Student Teacher Achievement Ratio*), réalisée auprès de onze mille enfants du Tennessee, ont définitivement démontré combien la réduction des effectifs dans les premières années de l'enseignement primaire avait d'effet bénéfique sur la scolarité ultérieure des élèves. Citons simplement deux éléments parmi un foisonnement de conclusions scientifiques plus convaincantes les unes que les autres.

## Réduire les classes: une priorité!

Premier résultat: les enfants qui ont passé leurs premières années d'école (une année pré-primaire et les trois premières primaires) en petites classes de quinze élèves, présentent en huitième année (donc l'équivalent de notre deuxième secondaire), plus d'un an d'avance en lecture, en mathématique et en sciences sur leurs compagnons qui avaient fréquenté des classes normales (22 à 25 élèves).

Deuxième résultat: lors des tests d'entrée à l'enseignement supé-

rieur, l'écart entre étudiants blancs et noirs (ce qui, aux USA, revient *grossièrement* à dire: entre classes moyennes et pauvres) est réduit de 54% pour les étudiants qui ont passé au moins une de leurs trois premières années d'école primaire en petites classes de 15 élèves.

Si on veut réellement améliorer la qualité de l'enseignement, on sait donc ce qu'il convient de faire. Mais le souhaite-t-on?

C'est qu'il y a de quoi hésiter. D'un côté un investissement financier considérable. De l'autre, un rendement économique pour le moins douteux. Car il ne faut pas s'y tromper: la société dite «de la connaissance» est loin d'avoir besoin de la masse d'intellectuels qu'on nous faisait miroiter il y a dix ans. Aux États-Unis, 54% des emplois qui connaîtront la plus forte croissance en volume d'ici 2008 seront du type «formation de courte durée sur le tas»: caissiers, vendeurs au détail, conducteurs de camions, surveillants, gardes, agents d'information, personnel d'entretien, remplisseurs de distributeurs automatiques de boissons et d'aliments, travailleurs du secteur du *fast-food*, etc. Qui plus est, pour la grande masse des travailleurs, les employeurs réclament de moins en moins de vastes

connaissances, mais plutôt de vagues compétences «transversales» et «sociales» censées garantir l'adaptabilité et la flexibilité qui sont exigées par un environnement de production en mutation rapide et par des marchés hautement instables.

Si la rentabilité et les marchés sont au centre de nos attentions, si, comme le recommande la Commission européenne, le premier objectif des systèmes éducatifs est de permettre à l'Europe de «devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde», alors on voit mal pourquoi il conviendrait d'investir quelques milliards d'euros dans le seul dessein d'améliorer l'instruction de base des enfants du peuple. À quoi bon tendre à une démocratisation de l'école dont notre économie n'a nullement besoin?

Si, par contre, on conçoit l'instruction comme un élément essentiel dans l'émancipation politique et sociale des classes exploitées, alors rien n'est plus justifié que cet investissement-là. Mais qui se soucie encore de ce combat-là...?

Nico Hirtt

Sources, documents de référence et analyses plus fouillées sont consultables à l'adresse internet:  
<http://users.skynet.be/aped>

Nico Hirtt est l'auteur de *L'école prostituée* (Éditions Labor/Éditions Espace de Libertés, 2001) et membre de *L'Appel pour une école démocratique*. Pour contacter l'auteur:  
[nico.hirtt@skynet.be](mailto:nico.hirtt@skynet.be)

Face à une situation sociale dégradée, qui aurait exigé un investissement de moyens plus importants, l'enseignement francophone s'est au contraire retrouvé appauvri, démuni.

## Régularisation

# La réussite d'un échec annoncé?

**L**ors de l'adoption de la politique gouvernementale en matière d'immigration et de droit des étrangers, tous les acteurs politiques s'accordaient sur la nécessité de prendre des mesures relatives aux étrangers présents sur notre territoire sans être porteurs d'un titre de séjour les y autorisant. Le fait d'être en séjour illégal en Belgique revient en quelque sorte à ne pas avoir d'existence au sein de la société, à n'avoir de reconnaissance ni administrative, ni sociale, ni juridique; c'est comme une mort civile, on est nié. On n'existe pas ou très peu, juste assez pour craindre d'être arrêté et plus tard expulsé.

Il était urgent de trouver une solution pour tous les étrangers participant à notre société sans y exister officiellement. Le gouvernement ne pouvait pas ne rien faire, mais la voie qu'il a choisie est loin d'être la plus simple. Serait-elle une solution de compromis?

La politique mise sur pied par le gouvernement arc-en-ciel en cette matière repose sur trois piliers étroitement liés: une procédure d'asile

rapide et transparente garantissant le respect des droits de la défense; des mesures d'éloignement pour tous ceux qui, au terme de la procédure, se seront vu refuser le statut de réfugié ou qui seront trouvés illégalement sur le territoire belge; une procédure de régularisation de séjour, limitée dans le temps et permettant de régulariser, au cas par cas, selon des critères bien définis, un grand nombre de personnes en situation irrégulière.

Cette procédure de régularisation a été concrétisée par la loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire.

Pour rappel, les catégories visées par cette loi sont au nombre de quatre: demandeurs d'asile qui n'ont pas reçu de décision exécutoire dans un délai de quatre ans ramené à trois s'il y a des enfants scolarisés; les personnes ne pouvant retourner dans leur pays pour des raisons indépendantes de leur volonté; les personnes gravement malades et les personnes pouvant faire valoir des circonstances humanitaires et des attaches sociales durables.

Flémal

### Scepticisme et prudence

Le succès de cette procédure allait essentiellement dépendre de la manière dont la loi serait appliquée et les différents critères interprétés. Lors de son adoption, la grande majorité des spécialistes du droit des étrangers et des droits de l'Homme ont accueilli avec scepticisme et prudence cette opération de régularisation.

Lors des permanences d'information destinées aux personnes intéressées par cette procédure, les conseils qui étaient généralement prodigues répondraient à un souci de prudence, voire de méfiance. Personne ne pouvait en effet se permettre de spéculer sur l'interprétation qui serait donnée aux critères légaux alors que le spectre de l'expulsion planait pour tous ceux dont la demande se solderait par une décision négative. Par ailleurs, l'expérience avait enseigné que les institutions étatiques interprétaient de manière restrictive les normes régissant le droit des étrangers: l'Office des étrangers, le Commissariat général aux réfugiés et apatrides et la Commission permanente de recours des réfugiés sont particulièrement exigeants et considèrent avec un a priori négatif l'exposé fait par le demandeur d'asile ou par l'étranger demandant l'autorisation de séjourner en Belgique pour des raisons exceptionnelles.

Certains ont également pensé qu'il pouvait s'agir d'une loi de recensement car si la volonté étatique était réellement de régulariser, pourquoi ne pas avoir opté pour une régularisation massive avec pour seule condition la présence sur le territoire à partir d'une date précise. La raison en est peut-être que le gouvernement ne souhaitait pas endosser la responsabilité de régulariser ou non et préférerait se décharger de cette tâche en créant une commission exceptionnelle avec un pouvoir d'avis que le ministre de l'Intérieur s'était engagé à suivre sauf exception.

### Un avis motivé sur chaque cas

Cette commission de régularisation, largement politisée dans sa composition, comprenant des chambres francophones et néerlandophones, elles-mêmes composées de trois membres (un magistrat présidant la chambre, un avocat et un membre d'une ONG), avait pour mission de rendre un avis motivé pour chaque demande de régularisation qui lui était transmise soit par le secrétariat d'instruction soit par le ministre. Le candidat à la régularisation était alors convoqué devant la Commission pour défendre sa demande.

Au contraire des institutions étatiques, la Commission de régularisation a opté pour une interprétation souple des critères et des conditions retenus par le législateur. C'est ainsi que certaines personnes ont été régularisées alors que leur situation ne répondait pas exactement aux exigences de la loi. Les membres de la Commission, dans leur grande majorité, ont choisi de croire en l'exposé du candidat qui devait si possible étayer ses dires par certains documents probants.

La fin de la procédure de régularisation a été annoncée à plusieurs reprises et, à chaque échéance, le délai était prolongé de quelques mois encore. Il semblerait pourtant que le mois de décembre 2001 soit le dernier à voir fonctionner la Commission.

Le bâtiment de la rue d'Arlon qui était, il y a encore quelques mois, en pleine effervescence a retrouvé son calme; il est d'ailleurs assez sinistre de s'y rendre tant il semble sur le point d'être abandonné.

Sous la pression des médias et du ministre de l'Intérieur, les membres de la Commission de régularisation ont dû augmenter leur rendement afin de respecter le plan de gestion fixé au départ. Ce plan reposait notamment sur une clé de répartition des dossiers qui voulait que le secrétariat adresse 70% des dossiers au

ministre pour décision rapide et 30% à la Commission pour examen juridictionnel contradictoire. Cette clé a certes permis un meilleur rendement, mais a également faussé la procédure puisqu'un quota avait été fixé pour les dossiers à transmettre à la Commission. Il est probable que, sans ce quota, la procédure aurait encore duré un peu plus longtemps, mais davantage de candidats auraient été régularisés étant donné qu'ils auraient pu bénéficier d'un examen plus approfondi de leur dossier.

On ne peut établir le bilan de la procédure de régularisation sans évoquer quelques chiffres. Ils permettent en effet de se rendre compte de l'ampleur du travail fourni par les différents acteurs de la procédure de régularisation tout en la concrétisant objectivement.

Au total, 37.596 demandes de régularisation ont été introduites et elles concernent environ 50.000 personnes.

Au 26 septembre 2001, 22.380 dossiers ont été traités par le secrétariat de la commission qui a soit transmis les dossiers au ministre de l'Intérieur avec avis négatif ou positif, soit transmis le dossier à la Commission pour un examen plus approfondi.

Toujours au 26 septembre, 14.133 dossiers ont été transmis à la Commission qui en a clôturé 8.848, elle doit encore en traiter 5.285 dont plus de 2.500 sont en délibéré; un total de 30.568 dossiers a donc été traité par le secrétariat et les chambres.

Sur avis du secrétariat ou des chambres de la Commission, le ministre de l'Intérieur, après vérification de la condition du respect de l'ordre public, rend sa décision qui doit être motivée.

### Une dimension humaine

Au niveau de la Commission, seulement un avis sur huit était négatif et il s'agissait souvent d'une demande où le candidat s'absténait de réservé une suite favorable à la convocation

qui lui était faite. Le travail de cette commission s'est révélé positif et constructif.

Cette juridiction, composée aux deux tiers de juristes censés adopter une conception légaliste de la loi, a su donner une dimension humaine à cette procédure. Le gouvernement arc-en-ciel a délégué à une institution non étatique, créée exceptionnellement pour cette opération de régularisation sophistiquée, un pouvoir décisionnel où la tolérance s'est manifestée à un point tel que même les spécialistes ont été surpris par les décisions. Il est en effet certain que les informations données au départ auraient été différentes s'il avait été possible de connaître la façon de travailler des membres de la commission.

Mais si une majorité des demandes de régularisations a été accueillie favorablement, on ne peut pas ne pas parler des autres et de leur devenir. Et si le monde politique belge veut rester cohérent et ne pas réduire les membres de la Commission à l'état de figurants, il devra procéder aux expulsions.

Il nous est pourtant permis de douter non pas de la volonté mais de la capacité de l'État belge de procéder à des expulsions massives. Sans être partisan d'une politique d'expulsions, le citoyen est en droit d'attendre une sécurité juridique qui ne peut exister que s'il y a cohérence politique. Si le gouvernement savait dès le départ qu'il ne procéderait pas à l'expulsion des étrangers non régularisés, il se devait d'adopter une procédure de régularisation moins complexe, permettant de régulariser un plus grand nombre. Il ne nous est dès lors pas encore permis de nous prononcer sur le résultat de cette procédure de régularisation qui risque d'être ternie soit par des expulsions massives, ce que nous ne pouvons souhaiter, soit par un non-sens politique.

▲  
Julie Coste

Au total: 37.596 demandes ont été introduites et elles concernent environ 50.000 personnes. À ce jour, plus de 30.000 dossiers ont été traités.

## Le bicentenaire d'une naissance

# Victor Hugo, poète engagé

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, insatisfait de jouer les baladins et les amuseurs de cour, l'homme de lettres a aspiré à jouer un rôle dans l'État et à faire prendre son rôle au sérieux. Magnifiant l'humanité contre le théocentrisme antérieur, transformant l'exercice de la pensée en apostolat, voire en martyre, prêchant une doctrine générale d'émancipation et de progrès, l'écrivain s'attribue désormais une compétence politique: Voltaire dialogue avec Frédéric II, Diderot conseille Catherine de Russie, Rousseau rédige des constitutions à l'usage de la Corse et de la Pologne. Il demeure cependant entendu, en ce siècle des Lumières, que la littérature n'accède à pareille dignité que par sa subordination à la philosophie. Au XIX<sup>e</sup> siècle au contraire, la Contre-Révolution, s'avisant du rôle du «philosophisme» dans l'écroulement de l'Ancien Régime, entreprend de promouvoir le poète gardien de l'ordre social et des valeurs religieuses, mainteneur des croyances et des institutions: on comprend pourquoi le premier romantisme, novateur en esthétique, sera conservateur et chrétien, tandis que les libéraux se présentent en défenseurs du classicisme et de Voltaire. Quoi qu'il en soit, la mission du poète se dessine comme la précise Hugo, en 1863, dans *Contemplation suprême*: «Par l'observation, le poète est philosophe, et peut être législateur; par l'imagination, il est mage, et créateur; par l'intuition, il est prêtre, et peut être réformateur». Aussi se fera-t-il champion du bien et du droit, tel qu'il apparaît dans *Les quatre vents de l'esprit*:

*Quelle armure vas-tu choisir ou revêtir?  
Quels glaives va-t-on voir luire à ton bras robuste?*

*– J'ai la haine du mal et j'ai l'amour du juste,  
Muse; et je suis armé mieux que le paladin.  
– Et tes deux boucliers? – J'ai mépris et dédain.*

Dès 1822, dans la préface des *Odes et poésies diverses*, Hugo est conscient de tenir sa place dans le combat social,

lorsqu'il assure que «l'histoire des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarques et religieuses». Le poète se doit d'être utile, de servir une cause, d'aller au-delà de la méditation solitaire et du narcissisme, de s'interdire l'égoïste refuge de la tour d'ivoire.

### De la théocratie à la démocratie

Au lendemain de 1830, les convictions politiques de Hugo ont changé: l'ultra-royaliste, ému par le souvenir de son père, le général Hugo, s'est abandonné à une rêverie sur la gloire militaire et le mythe napoléonien, laissant derrière lui, dira en 1831 la préface des *Feuilles d'automne*, «les opinions, les crédulités et même les erreurs de sa première jeunesse». Sans accepter encore une république, qui l'inquiète, il sait maintenant, écrit-il dans *Notre-Dame de Paris*, que «toute civilisation commence par une théocratie pour finir par une démocratie». Plus que jamais, il est convaincu que l'intellectuel doit être au service du social, que sa parole doit être action: «Le poète aussi, dit-il dans la préface de *Lucrèce Borgia*, a charge d'âmes. il ne faut pas que la multitude sorte du théâtre sans emporter avec elle quelque moralité austère et profonde, [car le poète] a une mission nationale, une mission sociale, une mission humaine». Dans ces années difficiles, Hugo dénie au poète le droit de se retirer de la lutte, de créer, dans la solitude et pour lui seul, un art qui ne serait que perfection stérile:

*[...] Honte au penseur qui se mutile,  
et s'en va, chanteur inutile,  
par la porte de la cité!*

*(Les Rayons et les Ombres)*

Le poète est le pilote dans la tempête, l'ouvrier d'un vaste programme politique et social que Victor Hugo expose, en 1846, à son ami Louis Boulanger:

*Je veux les peuples grands, je veux les hommes libres;  
Je rêve pour la femme un avenir meilleur;*

*Incliné sur le pauvre et sur le travailleur,  
Je leur suis fraternel du fond de ma pensée;  
Comment guider la foule orageuse et pressée,  
Comment donner au droit plus de base et d'ampleur,  
Comment faire ici-bas décroître la douleur,  
La faim, le dur labeur, le mal et la misère,  
Toutes ces questions me tiennent dans leur serre...*

La Révolution de 1848, bientôt suivie du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, qu'il avait d'abord soutenu, croyant rallier les bonnes volontés autour d'un nom prestigieux, relancent Hugo dans une opposition farouche à la dictature. Réfugié à Bruxelles, puis à Jersey, enfin à Guernesey, il mènera, dix-neuf années durant, un inlassable combat pour la liberté et les droits de l'Homme. Le poète jusqu'ici était guide, initié ou prophète; le voilà justicier, rejeté, comme jadis Dante, parmi les *fuorusciti*, avec au cœur la même fureur ardente, et l'insulte, et l'invective. En 1853, les *Châtiments* lui offrent le rôle de dénonciateur des guet-apens de l'histoire, de conscience universelle, de procureur général de l'humanité réclamant le châtiment exemplaire de Napoléon-le-Petit, le brigand plébiscité qui a prétendu faire de son embuscade du Deux-Décembre un Dix-huit Brumaire. Poète vengeur et instrument de Dieu:

*J'entrerai là, Seigneur, la justice dans l'âme,  
Et le fouet à la main.  
Et, retroussant ma manche ainsi qu'un belluaire,  
[...] J'écraserai du pied l'antre et la bête fauve,  
L'empire et l'empereur!*

C'est dans ce recueil qu'il prononce, dans les *Ultima verba*, le fameux «Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là!», affirmation irréductible de sa résistance à la tyrannie. Conscient de devenir un symbole, agrippé à son rocher, Hugo sera aux yeux de l'Europe, non un factieux proscrit, mais la Liberté exilée. Le grand poème de

«Et s'il n'en reste qu'un,  
je serai celui-là!»,

*L'Expiation* dira sa confiance en l'avenir, sa foi dans le triomphe du droit et de la justice, et le thème de l'obsession châtiant le crime, de la vengeance divine poursuivant sans merci ni relâche le coupable, se retrouvera dans l'épopée biblique de *La Conscience*, à l'entrée de *La Légende des siècles*: l'histoire de Caïn fuyant le remords et cherchant en vain un abri, c'est celle du Second Empire et de Napoléon III.

### Le triomphe du progrès et de la justice sociale

Recueil de colère et d'effroi, les *Châtiments* s'achèvent cependant sur une profession de foi dans l'avenir: le tyran tombera, le progrès triomphera, la justice sociale régnera. Pour accomplir la tâche, le peuple des anonymes a pour alliés tous ceux, prophètes, réformateurs, poètes, hommes de science qui, depuis toujours, ont poussé le char embourré et le dégageront cette fois encore de l'ornière. C'est le thème de *La Caravane*:

*À chaque étape un guide accourt à leur rencontre;  
Quand Jean Huss disparaît, Luther pensif se montre;  
Luther s'en va, Voltaire alors prend le flambeau;  
Quand Voltaire s'arrête, arrive Mirabeau.  
Ils sondent, plein d'espoir, une terre inconnue;  
À chaque pas qu'on fait, la brume diminue...*

Hugo peut maintenant se lancer à corps perdu dans l'océan poétique qu'est *La Légende des siècles*, cette épopée où l'histoire de l'homme est retracée par un poète qui prétend évoquer «l'épanouissement du genre humain de siècle en siècle, l'homme montant des ténèbres à l'idéal, la transformation paradisiaque de l'enfer terrestre, l'élosion lente et suprême de la liberté, droit pour cette vie, responsabilité pour l'autre; une espèce d'hymne religieux à mille strophes, ayant dans ses entrailles une foi profonde et sur son sommet une haute prière».

Lorsque enfin, au lendemain de Sedan, s'effondre l'Empire exécré, Hugo rentre à Paris, mais pour trouver la France vaincue, la capitale déchirée par la guerre civile – «Quoi! D'un côté la France et de l'autre la France!». À peine a-t-il fini de stigmatiser l'agression allemande qu'il lui faut pleurer la guerre fratricide, jeter entre les combattants ses vers comme un rempart: «Quand finira ceci? Quoi! Ne sentent-ils pas / Que ce grand pays coule à chacun de leurs pas!» Désespérément, il appelle à la pitié, supplie qu'on renonce aux représailles, aux déportations:

*Quoi! Bannir celui-ci, jeter l'autre aux bastilles!  
Jamais! Quoi! déclarer que les prisons, les grilles,  
Les barreaux, les geôliers et l'exil ténébreux,  
Ayant été mauvais pour nous, sont bons pour eux!  
Non, je n'ôterai, moi, la patrie à personne...*

La paix revenue, le voilà qui milite pour la jeune République, si vacillante encore, car de la nouvelle France, il est, lui le Poète, le vrai souverain spirituel, dont le pays entier célèbre le quatre-vingtième anniversaire. Et quand il publie, en 1881, *Les quatre vents de l'esprit*, il réaffirme octogénaire ce que disait déjà, moins chargé pourtant d'expérience, le poète de vingt ans:

*Le poète est pasteur, juge, prophète, apôtre;  
En quatre pas, il peut aller d'un bout à l'autre de  
De l'art sublime, ainsi que vous de l'horizon;  
Et comme vous, s'il est terrible, il a raison;  
Sa sagesse et la vôtre ont un air de délire.  
L'ombre a tout l'ouragan, l'âme a toute la lyre.*

### «Je fais mon devoir de flambeau»

Il n'était pas de ceux qui se reposent. En 1878, pour l'avènement de Léon XIII, et contre le clergé et l'Église qu'il taxe d'obscurantisme, il a lancé *Le*

*Pape*, où le poète-pontife s'adresse d'égal à égal au vicaire du Christ pour lui enjoindre de se conformer à son modèle évangélique. En avril 1880, dans *Religions et religion*, il renvoie dos à dos toutes les Églises et tous les cultes pour rappeler que la vraie foi est une et ignore les dissidences humaines. Profondément croyant, le vieux mage s'insurge contre les dogmes et les rites, contre le culte d'un Dieu trop humain, aux mesquines exigences. C'est en vain cependant que libres penseurs, athées, républicains radicaux applaudissent à ces sorties qui leur font imaginer en Hugo un allié. Obstinent, il répète: «Je fais mon devoir de flambeau». Et ce flambeau dont il vient d'éclairer les ténèbres de la bigoterie et de la superstition, il le secoue aussi sur les obscurantistes de l'autre bord, athées aveugles niant l'évidence, matérialistes bornés qui pensent, au nom d'une science vaine et tâtonnante, pouvoir faire l'économie de l'hypothèse divine et, dans *L'Âne*, en octobre 1880, prend à partie les raisonneurs qui rétrécissent l'univers à la mesure de leur courte vue.

Lorsqu'il disparut, le monde salua, non seulement le plus grand poète du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi l'inlassable combattant pour la justice et le droit. La pompe qui entoura ses funérailles, réservée jusqu'à lui aux chefs d'État et aux grands capitaines, Hugo en avait d'avance entendu l'écho lorsqu'il écrivait, en novembre 1872, pour le *Tombeau de Théophile Gautier*:

*Oh! Quel farouche bruit dont dans le crépuscule,  
Les chênes qu'on abat pour le bûcher d'Hercule!*

Nul, dans l'histoire des lettres, n'est plus que Victor Hugo, responsable du sacre du poète.



Raymond Trousson

Raymond Trousson est professeur à l'ULB - faculté de philosophie et lettres.

# Microbiologie et biologie moléculaire

Jean-Pierre Gratia nous livre une histoire des premiers artisans belges qui ont contribué, pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, au développement des sciences de la vie. L'énorme travail de recherche d'archives<sup>1</sup> de toute cette époque aboutit à la fois à nous faire connaître des personnalités éminentes, peu ou moins connues, comme Gustave et André Gratia, mais aussi à retrouver des professeurs mondialement célèbres, comme Bordet, Frédéricq, Brachet, De Duve, Jeener ou René Thomas, etc...

Dans ce livre publié avec le concours de la Fondation universitaire de Belgique, l'auteur, lui-même docteur en Sciences et spécialisé en génétique bactérienne, a voulu célébrer le cinquantenaire de la mort de son père, André Gratia micro-biologiste

Oser les domaines inexplorés...

line»... quand la maladie l'obligea à quitter le laboratoire pendant de longs mois, le temps qu'il fallut pour que sa souche de *Penicillium* meure... À l'époque, la culture étendue des chercheurs leur permettait d'aborder une multiplicité de domaines, faculté qui étonne à notre époque d'hyper-spécialisation.

Cette histoire passionnante des sciences vivantes, écrite dans la ligne de pensée et de réflexion d'aujourd'hui, est émouvante, car elle relate l'importance du grand-père et du père de Jean-Pierre Gratia dans l'évolution de la pensée scientifique, de l'étude des bactériophages à celle des virus, ainsi que dans le domaine de la génétique et de la biologie moléculaire. *On est nostalgique en pensant à ces êtres chers qui ont tant fait pour la science et pour le bien-être de l'humanité.*

Suivent alors des chapitres plus scientifiques sur l'antibiose, la bactériolyse, l'écologie microbienne, les colicines (la première colicine est découverte par A. Gratia en 1925), les bactériocines, l'ADN, les phages, les plasmides, la lysogénie, etc...

C'est au XIII<sup>e</sup> Congrès international d'hygiène, en 1903, que Gustave Gratia résume ses expériences: *Dans l'état actuel de nos connaissances, on doit admettre que la tuberculose humaine et la tuberculose des animaux domestiques forment une seule et même espèce morbide due à une seule et même espèce microbienne: le bacille de Koch.* Pour ses expériences d'inoculation, Gustave Gratia se sert de singes Macacus rhésus, il est fort affecté par la mort de ceux-ci et... est (déjà!) violemment pris à partie par la ligue anti-vivisectioniste!

d'avant-garde et d'envergure. Avec Jules Bordet, prix Nobel, André Gratia et bien d'autres, la Belgique a eu assez de microbiologistes pour «sa gloire». Par contre, «l'Humanité» sut-elle rendre justice «avec orgueil à toutes les gloires nationales» belges?

Richard Moreau, professeur honoraire de microbiologie à l'université de Paris XII, lui rend hommage dans la préface, «il tenait peut-être la pénicil-

<sup>1</sup> Jean-Pierre Gratia, *Microbiologie et biologie moléculaire en Belgique*, Éditions L'Harmattan, 2001, Acteurs de la Science.

André Gratia a abordé presque tous les sujets qui ont fait, dans le domaine de la bactériologie (et de la virologie), l'objet des découvertes les plus marquantes, [...] esprit éveillé, chercheur ardent et original, il a été, sur presque tous les sujets qu'il a abordés, un véritable précurseur, entrevoyant ou bien ouvrant des voies nouvelles dont la suite a démontré la valeur théorique et pratique... Le professeur Jeener raconte qu'au lendemain de l'accueil qui lui était réservé à l'Université de Liège en 1941, ainsi qu'à Jean Brachet parmi les chercheurs de l'Université de Bruxelles fermée par l'occupant, Gratia avait réussi à décrocher une bourse pour eux chez un baron philanthrope; il leur avait annoncé en dansant dans son laboratoire.

L'auteur remet en place des découvertes telles que la double hélice de l'ADN, support moléculaire de l'hérité et du code génétique, pressentie par les cytologistes et les embryologistes, essentiellement Brachet, (a été) définitivement démontrée par les expériences sur les bactéries et les bactériophages...

Le dernier chapitre qui traite de la place des virus et des bactéries dans le monde vivant depuis ses origines, est magistral.

L'auteur, chercheur libre à l'Institut Pasteur de Bruxelles, nous propose également un synopsis et une table chronologique, ainsi qu'un glossaire des mots scientifiques.

Très modestement, Jean-Pierre Gratia estime n'avoir fait qu'amorcer un processus de recherche historique sur les lignes de force qui guident la science. Il nous livre aussi ses idées sur l'actuelle recherche scientifique et son avenir. *L'avenir de la science et de notre civilisation dépend de la transmission aux générations futures des expériences réalisées en toute liberté par des Copernic, Vésale, Spallanzani, Pasteur, Darwin, Marie et Pierre Curie, Stanley Miller, et par d'autres qui, comme eux, ont osé entreprendre la recherche dans un domaine inexploré malgré les difficultés rencontrées.*

Yolande Mendes da Costa

## Dernières parutions *La Pensée et les Hommes*

### L'éthique des affaires

Dossier édité par Jacques Lemaire et Claude Wachtelaer - **Prix 11,16**

Absence de morale et sens des affaires vont quelquefois de pair. Pourtant, de plus en plus la nécessité du réveil de l'éthique se fait sentir. Ce recueil fait suite à un colloque européen

organisé par la Fédération humaniste européenne et le Centre du Libre Examen de Bruxelles, colloque au cours duquel quatre thèmes ont été privilégiés: protection de l'environnement et développement durable, politiques de l'emploi et gestion des ressources humaines, technologies nouvelles de l'information et de la communication, et enfin, rôle des citoyens et des représentants de la société civile. Pour Denis Stokkink, qui préface l'ouvrage, «participer à la restauration des valeurs devrait être une exigence individuelle prioritaire». Place à l'action!

### La langue de bois

Dossier édité par Alain Goldschläger et Jacques Lemaire - **Prix 13,76**

Changer le monde ou changer son discours? C'est un peu l'alternative devant laquelle se trouve le politique. Selon Alain Goldschläger, le choix préféré sera celui qui évite la

confrontation intellectuelle en évitant de donner prise au discours contradictoire et ce sera... la langue de bois, qui ne transmet aucun message mais envoie l'espace sonore, ce *newspeak*, dont Orwell a eu l'intuition dans son roman 1984. Les différents auteurs s'attachent ici à démontrer l'existence de ce type de langage partout dans le monde et à des époques différentes: du Québec au Togo, en passant par la Russie ou la France, le concept est décidément universel.

### Plaisir d'amour

Dossier édité par Jacques Lemaire - **Prix 11,16**

Cet ouvrage est publié dans la foulée de l'exposition «Plaisirs d'amour: la rencontre de l'autre ou le sens de la vie» organisée par le Centre d'Action Laïque de Namur et du

colloque organisé par le Centre régional du Libre Examen. Le sujet est éternel et sans frontières: jeunes, plus âgés, femmes, hommes, homosexuels... chacun se sent concerné par ce qui participe du bonheur de vivre. Aux interdits de l'Église ont cependant succédé des interdits plus redoutables: le sida est passé par là. Des spécialistes d'horizons philosophiques différents nous offrent ici leurs convictions nées de leur quotidien thérapeutique ou de leurs actions sur le terrain.

Ces ouvrages peuvent être obtenus au Centre d'Action Laïque, en virant la somme correspondant au(x) livre(s) désiré(s) au compte 210-0624799-74.

Des textes fondamentaux sur l'euthanasie  
Des médecins s'expriment

Cette petite publication, très judicieusement éditée par l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), rassemble des textes particulièrement significatifs de médecins qui ont pris clairement position en faveur de la dé penalisation de l'euthanasie. Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD, fait état dans son introduction, du constat que plus de la moitié des médecins belges en charge d'affections mortelles sont disposés à pratiquer eux-mêmes une euthanasie dans certaines situations.

Cette publication reprend quelques prises de position parues dans la presse ou dans des périodiques médicaux, auxquelles sont jointes les auditions de deux médecins devant les commissions sénatoriales de la Justice et des Affaires sociales. Y est également reprise la déclaration commune des conseils d'administration de l'ULB et de la VUB. Une annexe donne enfin les noms des 2500 médecins belges signataires de l'appel aux parlementaires pour appuyer la proposition de loi de dé penalisation.

Une lecture qui permet de mesurer le chemin parcouru.

M. M

## Solidarité internationale

# Les Assises de la Coopération au développement

Le 16 juin 2001, le Centre national de la Coopération au développement (CNCD) lançait un vaste programme de réflexion sur les politiques de la coopération au développement telles qu'elles sont actuellement menées en Belgique et plus particulièrement en Communauté Wallonne-Bruxelles et en Communauté germanophone. Il appelait tous les acteurs de la Coopération au développement à le rejoindre pour organiser les troisièmes Assises de la Coopération au développement, qui se tiendront le 23 février à Gembloux.

© CLAV

Ici, coopération au Burkina Faso.

### Défédéraliser la Coopération au développement?

L'annonce faite par le Gouvernement fédéral de transférer certaines matières de la coopération vers les Communautés et les Régions, donne à ces Assises une importance et un éclairage particuliers. Les travaux devront aboutir à donner des orientations et des recommandations, quels que soient les futurs lieux de prise de décisions.

### Ouvrir la réflexion à d'autres acteurs que les ONG

Les Ong ont tendance à penser qu'elles sont les principaux acteurs

Samedi 23 février 2002  
Faculté Universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux - Espace Senghor.

de la Coopération au développement, mais il existe d'autres acteurs qui, même si ce n'est pas leur principale activité, sont impliqués: les mouvements d'éducation permanente, les organisations de consommateurs, les organisations de jeunesse, les organisations de migrants, les universités, les réseaux d'enseignement, les organisations sociales, les médias, les entreprises, les institutions politiques, les pouvoirs publics à tous les niveaux (communal, régional, communautaire, fédéral, européen).

Il est donc important de promouvoir avec eux un dialogue plus large.

Depuis le mois de juin 2001, des réflexions sont menées sur quatre thèmes essentiels:

- Bilan et perspectives de la coopération
- Quels moyens budgétaires octroyer à l'aide publique au développement?
- Quelles garanties réunir pour une coopération au développement de qualité?
- Comment renforcer les synergies entre tous les acteurs de la coopération au développement?

### Élaborer une charte de la coopération

De la compilation de ces travaux émergera une proposition de Charte de la Coopération qui sera présentée lors des Assises et discutée par les participants puis soumise aux quatre ministres présents: Eddy Boutsmans, secrétaire d'État à la Coopération; Hervé Hasquin, ministre-Président du Gouvernement Wallonie-Bruxelles; Jean-Claude Van Cauwenbergh,

ministre-Président du Gouvernement Wallon; Hans Niessen, ministre de la Coopération du Gouvernement germanophone.

L'application des principes édictés par cette Charte devra permettre une coopération de meilleure qualité, plus efficace, plus solidaire et plus généreuse.

### Intégrer la dimension internationale

Nos travaux ne doivent pas rester cantonnés dans une seule réflexion belgo-belge. Ils doivent s'enrichir de l'expérience des autres, qu'ils soient européens ou originaires d'autres continents. Nous devons aussi entendre les aspirations de nos partenaires des pays du Sud.

Rubens Ricupero, secrétaire général de la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement) et Joachim Miranda, président de la Commission du Développement du Parlement européen, ont notamment accepté de participer à nos travaux.

Des invités des pays du Sud, Sophie Bessis notamment, venant de différents continents seront présents et pourront témoigner de leurs attentes et des améliorations que nous pouvons apporter à notre politique de coopération.

### Un lieu de dialogue

Les Assises de la Coopération seront un lieu privilégié d'échanges.

La Table ronde politique qui réunira les ministres belges, le président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, des représentants des Nations unies, du Parlement européen et de la Commission européenne, ainsi que le débat qui suivra avec le public permettront un large échange d'idées. ▲

# Le hoquet de l'intelligence artificielle

Cette discipline qui n'a même pas un demi-siècle est née dans les années 1950 à Dartmouth lors d'une conférence organisée par une poignée de chercheurs, économistes et mathématiciens. Les recherches en intelligence artificielle (IA) ont commencé au moment où se développaient les machines automatiques et les ordinateurs. Selon l'un de ses pères fondateurs, Marvin Minsky, il s'agissait de «faire faire aux machines ce que l'homme ferait moyennant une certaine intelligence». Quand sort le film de Kubrick 2001, *L'odyssée de l'espace* en 1968, on peut effectivement croire que l'ordinateur omniscient et omnipotent HAL sera une réalité en 2001. Car le réalisateur s'est documenté aux meilleures sources des recherches menées alors au MIT et à Stanford sur la reconnaissance vocale ou les jeux d'échecs.

On est aujourd'hui loin du compte. Erreur de jugement, naïveté démesurée ou propagande pour récolte de fonds trop efficace? Les chercheurs n'auraient pas sous-estimé la machine, capable d'une puissance de calcul difficilement imaginable il y a trente ans, mais bien... l'être humain. Comme l'explique Jean-Arcady Meyer, directeur de recherches du LIP6, l'un des principaux laboratoires français d'IA: «Nos machines ont fait des progrès considérables en mémoire et en puissance, mais les algorithmes ne sont pas encore appropriés pour décrire ce qui se passe dans le cerveau humain».

Car l'intelligence humaine, que l'on pourrait décrire comme l'adaptabilité dans un environnement complexe et changeant, est particulièrement difficile à transposer ou à reproduire. Au début, les chercheurs se sont concentrés sur l'écriture de programmes qui résolvaient des théorèmes. Ces programmes partaient du principe que la pensée était au cerveau ce que le programme est à l'ordinateur et qu'elle fonctionnait selon des règles logiques. L'ordinateur, correctement

programmé, pouvait se conduire comme un mécanisme physique qui génère des comportements intelligents en manipulant des symboles au moyen de règles formelles.

Et les premiers pas furent étonnantes: grâce à des règles heuristiques intégrées, certains programmes évitent par exemple d'envisager tous les coups possibles dans une partie d'échecs avant de «jouer». Leur traitement de l'information montre des actions qui s'apparentent à l'intuition humaine. En réduisant considérablement le nombre d'explorations, ces mécanismes heuristiques permettent d'augmenter la rapidité et donc l'efficacité de la résolution de problèmes. Mais au-delà, cinq autres domaines de recherches ont été explorés simultanément: traitement du langage naturel écrit, traitement automatique de la parole, vision par ordinateur, robotique et systèmes experts.

C'est la désillusion: «Les premiers échecs en traduction automatique ont mis en évidence que ni la traduction mot à mot, ni l'analyse grammaticale de la structure de phrase ne sont suffisantes pour comprendre le langage naturel: il faut, en réalité, mettre en jeu un processus de raisonnement faisant intervenir des informations et des connaissances nombreuses et variées, notamment sur la langue, le contexte et les interlocuteurs», affirme Jean-Paul Haton, auteur du récent *Que sais-je sur l'IA*. Les difficultés sont les mêmes pour le traitement automatique de la parole.

Certes, les systèmes experts, construits sur une base de connaissances et qui peuvent fournir diagnostic et conseils, ont rencontré un net succès commercial. L'un des plus célèbres fonctionne dans les hauts fourneaux du groupe Usinor-Sacilor en France. Sachem (c'est son nom) permet de monitorer avec grande précision l'une des opérations industrielles les plus complexes qui existent et qui se poursuit de manière ininterrompue.

Pour interpréter près de cinq mille informations (température, pression, analyse gazeuse) à la minute en provenance de plus de mille capteurs, impossible d'avoir les meilleurs experts humains en permanence. En mettant leur expertise en boîte, c'est désormais possible. Ce système expert permet d'améliorer la qualité de la production et fait réaliser de substantielles économies à l'entreprise.

Mais pour complexe qu'il soit, le fonctionnement d'un haut fourneau reste un phénomène prévisible. Pour le reste des aptitudes humaines, c'est une autre affaire. «Ces systèmes souffrent de faiblesses fondamentales qui touchent à leur incapacité à apprendre. On peut les dresser, comme des bêtes de trait, à associer des réponses fixées d'avance à un schéma convenable de stimuli. Mais ils refusent obstinément de faire jaillir par eux-mêmes des idées susceptibles de traduire des situations nouvelles», affirme un expert.

Au fossé manifeste qui sépare les réalisations concrètes de l'IA des prophéties de ses fondateurs, s'ajoutent les réserves de certains philosophes sur la possibilité de simuler l'esprit sur la machine. Simuler n'est pas penser, affirme notamment le linguiste et philosophe John Searle: «Les simulations informatiques des phénomènes cérébraux sont des modèles des aspects formels de ces phénomènes, mais ces simulations ne sont certainement pas des reproductions... Vous ne digérez pas une blanquette en exécutant un programme qui simulerait la digestion».

Et HAL, ordinateur devenu fou et meurtrier par excès de connaissance, restera encore quelque temps un objet de science-fiction... ▲

Maxime Coppin

A.I.: le film de Spielberg, met en scène un petit garçon artificiel... mais sensible.

## Bande dessinée

## L'alphabet de la guerre

**Q**uand le mur de boue se fait menaçant dans la tranchée, quand au petit matin tous les muscles se tétanisent de froid et de terreur, quand chaque son venu d'ailleurs semble démesurément amplifié, les rumeurs, les fables et les légendes germent comme des mauvaises herbes. David B. explore la «der des ders», la grande guerre qui vit alterner des boucheries gigantesques et de longues semaines d'attente face à un ennemi aussi terrifiant qu'invisible. C'était la première guerre «moderne», la première fois que l'on osait utiliser les gaz, la première fois qu'il y eut plus de victimes civiles que militaires. Alors dans les tranchées désœuvrées, dans l'antichambre de la mort, naissent les légendes: chaque homme tombé au combat renaît sous forme d'une étoile; affûter sa baïonnette avec une pierre de foudre permet d'être invincible au combat; voir un autobus est un signe de mort prochaine, car dans «autobus», il y a «obus».

Quand vient le moment de l'affrontement, le soldat s'affuble de ses habits de cérémonie, masque à gaz, armes consacrées, rituels de combat. Et s'il survit au corps à corps, il se vengera de sa peur rétrospective sur ses prisonniers.

David B. réussit ici une forte lecture symbolique de la guerre. Pas seulement celle de 14-18, mais de toutes les guerres: ce livre, écrit avant le 11 septembre, y prend hélas une nouvelle source d'illustration. En mettant le lecteur dans les pas d'un agent secret qui tente de retrouver un génial inventeur d'armes censé avoir sombré dans la folie, David B. redonne à la guerre sa véritable dimension tribale, sa réalité de lutte primaire entre deux chefs fantoches des complexes militaro-industriels, où le soldat n'est guère que la moins chère des matières premières: de la chair à canon. Quand l'inventeur «fou» finit par déchiffrer le message qui, selon lui, est dicté dans la forme de chaque ruine, dans chaque visage de cadavre, dans chaque bombe, il ne peut

qu'être simple: la guerre ne finira vraiment qu'avec la mort du dernier combattant.

Dense, remarquablement écrit, le récit de David B. évoque parfois de manière prenante le graphisme que Tardi avait déjà donné à la guerre des tranchées. Mais, dans ces visages anguleux et ces labyrinthes de murs, le style de David B. s'affirme aussi, mélange de réalisme cru et de stylisation, particulièrement efficace pour décrire ce cauchemar éveillé. (David B., *La lecture des ruines*, «Aire Libre», Dupuis).

## Le mal contre le bien

C'est toujours un vrai plaisir de voir un album de Jean-Claude Servais sortir de presse. Après avoir exploré les recoins des légendes des campagnes et des forêts avec *La Tchalette* ou la série des *Tendre Violette*, située au XIX<sup>e</sup> siècle, il a abordé avec un bonheur certain l'époque contemporaine dans des récits parus chez Casterman (*La petite reine*) et surtout chez Dupuis avec la *Mémoire des arbres*. *Déesse blanche, déesse noire* raconte un épisode du sempiternel combat du bien et du mal. Mais les elfes, les lutins et les trolls ont ici jeté leur dévolu sur deux petites filles nées prématurées le même jour à l'hôpital d'Arlon. Unies comme des jumelles, leur croissance est contrastée. Autant l'une est douce et romantique, bonne élève et respectueuse, autant l'autre est cynique et vicieuse, cancre et grossière. Mais l'appel de la nature sera le même le jour de leurs dix-huit ans, qui les verra rejoindre le cœur de la forêt, au moment où s'arrête ce premier volet de l'histoire. Splendeur du trait, fascination pour les personnages féminins, puissance du symbolisme, réalisme des décors sont au rendez-vous d'une œuvre complètement mature et aboutie dont on attend la suite avec curiosité. Seul bémol: pourquoi ne pas tenter parfois de

brouiller les pistes et que la «bonne» petite fille ait pour une fois les cheveux blonds? Et que le bijoutier cambriolé n'ait pas une tête d'usurier pervers? (Servais, *Déesse blanche, déesse noire*, tome 1, «Aire Libre», Dupuis)

Peut-on dire que certains des derniers *Thorgal* nous ont ennuyé? Que le trait, pourtant fabuleux, de Rosinski, nous y avait paru trop prévisible, comme une répétition du même morceau, certes talentueuse mais répétition quand même? Ce sera pour dire l'émotion profonde ressentie face à *Western*, signé par le même duo de créateurs, Rosinski et Van Hamme. Alors qu'on pourrait penser le genre épuisé (quel épisode de la conquête de l'Ouest n'a pas été raconté?), les auteurs signent une histoire forte, qui prend aux tripes, qui fait rire et pleurer. C'est une tragédie grecque, où la filiation, le secret et la comédie humaine sont les clés du récit. Même quand l'issue paraît prévisible, les auteurs gardent toujours un coup d'avance sur l'échiquier du suspense. Manifestement libérés par l'absence d'obligations narratives liées à une série, les auteurs se lâchent. On sent l'écurie et l'odeur de la poudre dans les rues du village croquées par Rosinski, qui taille une série de portraits authentiques et forts et dont les cadrages sont aussi vifs qu'un duel au six-coups. On goûte au jeu mortel dessiné par Van Hamme, qui ne s'illustre jamais mieux que quand il peut jouer au destin-fatum, précipiter un homme dans le désespoir et la solitude quelques instants après lui avoir fait miroiter le bonheur et la libération. Habillement suprême: Van Hamme nous refait le coup de la voix off du narrateur qui s'éteint à l'antépénultième page: ce n'est pas un «one-shot» pour rien. À s'offrir d'urgence. (Rosinski-Van Hamme, *Western*, Collection Signé, Le Lombard). ▲

Frédéric Soumois